



Colloque Un toit pour chaque jeune 5 octobre 2009 - Tours

FICHES PROJET DES ASSOCIATIONS

L'offre de logement dans l'urbain

- Insert Appart – CLLAJ Ouest Provence (13) 3
- Logements temporaires à l'attention de jeunes Parisiens en difficulté - Sauvegarde de l'Adolescence (75) 4
- Micro projet de logement transition – CLLAJ Aubagne (13) 5
- Cohabitation et mixité intergénérationnelle – Le Parisolidaire Idf (75) 6
- Nouvelles formes de logements adaptées à la demande des jeunes : colocation, sous-location et logements passerelles - CLLAJ de Versailles et ses environs (78) 7
- Captation de grands logements à partager – Relais Jeunes (77) 9
- Promotion, coordination et harmonisation d'une politique de logement des jeunes - CLLAJ de Versailles et ses environs (78) 10
- Cohabitation intergénérationnelle - Réseau Cosi (75) 11
- Plateforme d'informations départementale pour les jeunes sur l'habitat - CLLAJ 31 12
- Guichet unique: lieu ressources spécialisé dans le domaine du logement – CLLAJ de Lodève (34) 13

La mobilisation des logements dans le rural et le périurbain

- Le logement des apprentis en milieu rural et semi-rural – ADLJ (53) 14
- Des micro-résidences FJT pour les jeunes en milieu rural - Association Toits etc... (79) 16
- Action conjointe Mission locale / Aivs pour le logement temporaire de jeunes majeurs sans ressources - Mission locale Ariège (09) 18
- Bourses locales du logement – Mission locale nivernais Morvan (58) 20
- Mailler le territoire avec une offre de logements pour les jeunes - Un Toit en Gâtine (79) 21
- Animer un réseau de bailleurs privés - AHJ Deux-Sèvres (79) 23
- Des micro résidences FJT pour les jeunes en secteur périurbain - Jeunesse et Habitat (37) 25
- Création d'une offre d'habitat diversifiée sur un territoire de Pays – AHJ Machecoul (44) 27

L'accompagnement des jeunes dans les logements autonomes

- L'accompagnement des jeunes en milieu urbain - FJT Majo Villette (69) 29
- L'accès à la culture comme support à l'accompagnement collectif – AILJOJ (69) 31
- Faire de l'accompagnement social à partir de logements diffus, un véritable outil de socialisation des jeunes - Déclic (84) 32
- Mobiliser les jeunes logés dans le diffus sur des actions collectives - Mission locale Alpes Sud-Isère (38) 34
- Quel accompagnement en logement diffus ? - Un Toit en Gâtine (79) 36
- Accueil en binôme sur les permanences du CLLAJ de Lyon (69) 37

Toutes les associations présentées ont accepté de participer au réseau de partage des savoirs. Les coordonnées et contacts sont disponibles sur les fiches.

- Partenariat pour une insertion globale des jeunes au-delà de l'habitat – Mission locale de Vénissieux (69)	38
- Connaissance de l'offre d'hébergement et de l'accompagnement des personnes hébergées - URHAJ Rhône Alpes et DRE (69)	39
- Evaluation de l'accompagnement des jeunes dans le cadre d'une démarche qualité – URAJH Rhône Alpes (69)	40
- Ateliers collectifs d'accès au logement pour les jeunes de Tarare L'Arbresle – PACT' du Rhône (69)	41
- Accompagnement dans l'habitat diffus urbain par un FJT – Habitat Jeune (69)	43
Mise en œuvre d'une politique territoriale du logement des jeunes	
- D'un regard régional à une échelle territoriale restreinte : pour la mise en cohérence des politiques publiques en matière d'habitat jeunes - URHA.J Centre (37)	44
- Etude sur le logement et l'Habitat des jeunes en parcours d'insertion en Charente Maritime URHAJ Poitou-Charentes (86)	46
- Mailler le territoire départemental d'une offre de logements pour les jeunes – AJH Indre et Loire (37)	48
Annexes	
- Le bail glissant	49
- Tableaux des coûts d'installation dans un logement autonome – Sauvegarde de l'adolescence à Paris	51

Toutes les associations présentées ont accepté de participer au réseau de partage des savoirs. Les coordonnées et contacts sont disponibles sur les fiches.

Insert Appart

Cllaj Ouest Provence
Allée des Echoppes - BP 597 - 13806 Istres Cedex
Tél : 04.42.55.13.77

Contexte et enjeux	Cette action est un dispositif expérimental parti d'un constat pour l'accès à un logement, même temporaire sur un territoire où les solutions d'hébergement sont saturées. En effet, jusqu'à la mise en œuvre de cette action, pour accéder à un logement ALT et donc pour justifier d'un revenu, les jeunes en forte précarité, étaient orientés vers des formations généralement non qualifiantes rémunérées par le cnasea, sans lien naturel avec le projet professionnel du jeune. Cette façon de procéder ne fait que reporter le problème au terme de la formation et ne participait pas à la construction d'un parcours logement cohérent.	
Public visé	Jeunes avec ou sans revenus avec un projet professionnel proche de l'emploi	
Objectifs visés	Accorder du temps à de jeunes proches de l'emploi et leur permettre d'avancer dans un projet emploi qui leur convienne harmoniser autour de l'accompagnement du jeune les compétences de chaque partenaire : cllaj et mission locale	
Modalités de mise en œuvre	Proposer des nuits d'hôtel pour parer à l'urgence (8 nuits maximum) et un logement insert appart pour 15 jours renouvelables 3 fois Sur orientation mission locale et diagnostic cllaj, un bilan est fait à chaque étape du suivi et de l'accompagnement en fonction de la nature et de la durée du contrat de formation, des revenus du jeune, le cllaj propose au jeune différentes issues : soit l'orientation vers une structure collective (résidence ADOMA), soit le basculement vers le dispositif sous location du cllaj, soit l'accès à un logement autonome	
Conditions de réussite	accompagnement éducatif et évaluation régulière adhésion du jeune	Points de vigilance financement pour pérenniser
Partenariat financier possible	FIPJ DDASS	
autres expériences sur ce thème	cllaj de METZ	

Logements temporaires à l'attention de jeunes Parisiens en difficulté

Sauvegarde de l'Adolescence à Paris
Service Hébergement - 4, rue Martel 75010 PARIS
Tel : 01 48 24 13 00

Contexte et enjeux	Malgré un difficile contexte parisien, une vingtaine de petits appartements situés en diffus dans Paris (17 studios et 6 chambres) sont mis à la disposition de jeunes Parisiens qui relèvent du Plan Départemental pour le Logement des Personnes Démunies (PDALPD).
Public Visé	Jeunes Parisiens, femmes ou hommes, âgés de 18 à 25 ans
Objectifs Visés	Par le biais de l'accès à un logement temporaire : accompagnement dans l'autonomie de jeunes Parisiens en situation de précarité.
Descriptif de l'action	Adressés par les missions locales parisiennes et le Centre d'Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (Paris 1 ^{er}) les jeunes bénéficient d'un hébergement individualisé. Le projet du service hébergement est de proposer d'utiliser le support matériel et concret de l'occupation d'un logement pour permettre au jeune de s'entraîner quotidiennement aux apprentissages en lien avec la gestion d'un logement. Grâce à l'accès au logement temporaire possibilité est donnée au jeune d'accomplir de façon autonome différentes activités. Le jeune est responsable du logement mis à sa disposition. Conjointement au travail de proximité que le service hébergement effectue, la mise à disposition d'un studio ainsi que les exigences liées à son environnement social l'entraînent à assumer son autonomie.
Conditions de réussite Dans le projet d'accueil, nous soulignons l'attention portée à l'aménagement et au confort du logement. Pour permettre que le processus d'appropriation du logement s'enclenche, le sentiment de bien être du jeune est primordial. L'accès au logement temporaire est stimulant et nous observons que l'inscription des jeunes dans des parcours d'insertion professionnelle est positive. Nous gardons comme perspective pour le jeune un objectif de relogement durable. Nous systématisons pour les jeunes l'instruction de demande de logements (parc social). Dans ce cadre, l'aptitude du jeune à gérer son budget et à intégrer une logique administrative est centrale.	Points de vigilance Les interventions socio-éducatives doivent être en prise direct avec l'environnement. Elles s'expriment dans le travail de proximité et l'implication dans les réseaux des professionnels du service.
Partenariat financier Possible	- Convention Allocation Logement Temporaire (ALT) - Convention Fonds Solidarité pour le Logement
Contact	Malika MEDJELLEKH, responsable du service hébergement mmedjellekh@sauvegarde-paris.fr
Autres expériences Sur ce thème	Une « Aide à la Recherche de Logement » organisée sous forme d'actions collectives afin de répondre aux besoins d'information et d'outillage d'un public jeune en difficulté sur la problématique de l'accès au logement durable dans Paris. Dans ce cadre, chaque mois une information collective et un soutien à la démarche individuelle sont proposés à une douzaine de jeunes Parisiens.

Micro projet de logement transition

Cllaj du pays d'Aubagne et de l'étoile
Avenue Fallen 13400 AUBAGNE Tél : 04.42.62.83.30
mission.locale.ghb@wanadoo.fr

Contexte et enjeux	<p>Cllaj du pays d'Aubagne et de l'étoile, créée en 1991, gérée par les élus du territoire en charge du logement, le ccas, le service logement et les bailleurs sociaux et la mission locale. C'est d'ailleurs au sein de la mission locale que le cllaj mène son activité. Cette proximité renforce le travail d'insertion soit professionnelle, soit par le logement. Compte tenu de la tension du marché immobilier, de l'impossibilité du FJT de répondre à toutes les demandes, le cllaj met à disposition sous certaines conditions par le biais de ses appartements relais et ses hébergements de transition solidaire un hébergement temporaire, en septembre 2005, un partenariat naît entre le cllaj et Habitat alternatif social qui depuis 20 ans mène des actions originales pour permettre aux personnes de se positionner en acteur en s'appuyant sur ses compétences plutôt que sur ses difficultés et ses manques</p>	
Public visé	<p>1 colocation jeune/jeune : jeunes de même sexe en anticipant autant que possible une certaine complémentarité de situation de vie respective</p> <p>2 colocation intergénérationnelle</p> <p>3 colocation valide/invalides personne majeure seule ayant un handicap de naissance ou acquis</p>	
Objectifs visés	<p>Trois actions différentes mais un point commun fort : le principe de solidarité matérialisé par le fait de vivre ensemble</p>	
Modalités de mise en œuvre	<p>L'objectif est adapté à l'espace locatif existant : l'association sera locataire d'un T3 afin d'y héberger 2 jeunes pour une durée limitée. Orientation ML et CLLAJ validée par 1 comité technique</p> <p>Mise à disposition d'une partie de son logement par une personne âgée Orientation ML et CLLAJ validée par 1 comité technique accompagnement social et contrat juridique primordial</p> <p>Sur un T4, seule la personne handicapée est sous-locataire du cllaj et deux jeunes sont en situation d'hébergement. Les deux sont orientés par la ML et le CLLAJ et la personne est demandeuse de cette expérience par l'intermédiaire locale spécifique qui poursuivra l'accompagnement. Contrat de sous location et contrats de séjour associés à une charte</p>	
Conditions de réussite	<p>accompagnement éducatif et évaluation régulière</p>	Points de vigilance
		<p>autonomie sur les espaces de vie les situations sociales et financières ne doivent pas être dégradées</p>
Partenariat financier possible	<p>Communauté d'agglomération Ddass Conseil Général</p>	

Cohabitation et mixité intergénérationnelle

Le Parisolidaire IDF
15 rue de Senlis 75017 – PARIS
Tél : 01 42 27 06 50

Contexte et enjeux	<p>Mettre en relation des jeunes à la recherche d'un logement, avec un senior à la recherche de présence le soir ou d'un complément de revenu. L'Utopie est la vérité de demain. Dans un contexte économique et sociétal en difficulté, le pari de la solidarité, en mettant en relation des jeunes avec des seniors, pouvait sembler utopique. Le Parisolidaire a voulu relever le défi et va bientôt fêter sa millième cohabitation.</p>	
Public visé	<p>Tous les jeunes (entre 18 et 28 ans) à la recherche de logement Les seniors à partir de 50 ans</p>	
Objectifs visés	<p>Economiques : Proposer des logements gratuits ou moins chers pour les jeunes, augmenter le pouvoir d'achat pour les seniors. Environnementaux : contribuer au développement durable, en optimisant l'occupation de grands logements sous occupés. Sociétaux : simplifier l'accès au logement pour les jeunes, et réduire l'isolement des personnes âgées. Solidaires : Créer du lien entre les générations. Redonner une fonction sociale aux plus âgés</p>	
Descriptif de l'action	<p>Le PariSolidaire sélectionne jeunes et seniors, afin de créer des partenariats de cohabitation pour une année. Dans certains cas, ils souhaitent renouveler l'expérience une année supplémentaire. L'association assure le suivi tout au long de l'année, et veille au maintien de relations harmonieuses et des valeurs consignées dans la charte de l'association Le Parisolidaire. D'autre part le Parisolidaire bénéficie de studettes qui lui sont louées par des bailleurs sociaux afin d'en faire bénéficier des jeunes, qui en échange assureront la visite des seniors qui le désirent.</p>	
Conditions de réussite	Points de vigilance	
<ul style="list-style-type: none"> - Campagne nationale de sensibilisation. - Soutien financier pérenne pour les structures. - Obtention d'un agrément ou d'un statut juridique propre à cette action. - Compétences professionnelles des salariés en charge de la sélection des seniors les plus âgés et de la cohabitation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au respect de la Charte. - Veiller à ce qu'aucun lien de subordination ne s'installe entre l'accueillant et le jeune. - Assurer une écoute attentive et impartiale en cas de mésentente entre les deux protagonistes lorsque l'Association intervient en tant que conciliateur 	
Partenariat financier Possible	<ul style="list-style-type: none"> - Mécénat (Fondations, entreprises ou privé) - Collectivités locales et territoriales - Ministères - CAF et CNAV 	
Contact	Aude Messéan	
Autres expériences Sur ce thème	Mise à disposition de logements pour des jeunes dans des maisons de retraites.	

Nouvelles formes de logements adaptées à la demande des jeunes : colocation, sous-location et logements passerelles

Comité Local pour le Logement des Jeunes – CLLAJ de Versailles et ses environs
24, rue du Maréchal Joffre 78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 02 75 09

<p>Contexte et enjeux</p>	<p>A l'heure actuelle, les communes de Versailles et environs ont peu d'offres de logements sociaux à faire et beaucoup de logements privés mais avec des loyers élevés. Le CLLAJ de Versailles reçoit principalement des jeunes ayant de faibles revenus – Il est donc difficile de pouvoir apporter la solution dans les plus brefs délais à ce public. Il est apparu essentiel de pouvoir mettre en adéquation l'offre et la demande de logement. Ainsi, la colocation permettrait sans doute de pouvoir apporter une des réponses aux soucis de logement des jeunes qui ont encore besoin, pour certains d'être eux, d'être entourés et de ne pas se retrouver seul dans un logement à assumer.</p> <p>Suite à une politique de concertation avec les acteurs locaux tels que les Missions Locales et les Foyers de Jeunes Travailleurs et aux problématiques du logement des jeunes, le CLLAJ de Versailles a pensé à développer la colocation et l'offre de logement adaptée à notre public et à ses besoins.</p> <p>En effet, le CLLAJ de Versailles organise tous les trimestres chez ses partenaires, des ateliers de recherche de logements. Lors de ces réunions, les jeunes ont interpellés sur la colocation qui est peu répandue à l'heure actuelle dans les Yvelines. C'est cette demande qui a poussé à souhaiter sa mise en place sur notre territoire ; et ce, en raison des revenus des jeunes, de leurs soucis de logement et des loyers trop élevés pour qu'ils puissent se loger décemment.</p> <p>Un diagnostic du territoire a été réalisé afin de rendre viable ce projet. Il existe sur Versailles beaucoup de grands logements vacants que les administrateurs de biens ont du mal à louer en raison du loyer affiché. De plus, les demandes de colocation sont à prendre en considération même si elles ne correspondent qu'à environ 5% des demandes au CLLAJ soit 20 demandes à l'année.</p> <p>La colocation permettrait de répondre à la demande et de la mettre en adéquation avec l'offre.</p>
<p>Public visé</p>	<p>Le projet vise les jeunes salariés 18-30 ans qui ont un lien de travail et/ou d'habitation sur le secteur et principalement ceux qui sont à l'origine de la demande.</p> <p>Le Cllaj espère ainsi reloger plus de 50 % des jeunes reçus en sensibilisant l'ensemble des bailleurs aux problèmes du logement des jeunes.</p> <p>En effet, en 2007 sur 288 ménages reçus (un ménage peut correspondre à une personne isolée ou à un couple avec ou sans enfant), 147 ont été logés ce qui représente environ 51% de relogement</p>
<p>Objectifs visés</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir des logements en adéquation avec la demande 2. Faire reconnaître le CLLAJ de Versailles par le travail de communication notamment autour de la colocation 3. Prospecter auprès des bailleurs avec information sur les nouveaux dispositifs (GRL-Loca-Pass) 4. Développer notre partenariat avec les bailleurs privés et sociaux
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Le projet favorise la diversité mais en matière d'offre de logement et de réponses aux problématiques des jeunes. De plus, il permet de créer du lien social grâce à la vie à plusieurs dans un environnement approprié avec concertation de l'ensemble du voisinage et de leur préparation à l'accueil de plusieurs jeunes dans un même logement.</p> <p>En effet, en mettant en place la colocation, cela permettra aux jeunes de ne pas être seuls dans un espace et également de tenir compte de la vie en collectivité : c'est-à-dire respect des règles de la vie en communauté. Formidable tremplin pour ensuite être locataire principal d'un logement seul. Un accompagnement social et éducatif des personnes les plus fragiles est envisagé en partenariat avec les équipes des travailleurs sociaux des secteurs et avec des bénévoles, en concertation avec les toutes les parties et principalement le bénéficiaire. Ce qui sera déterminé dans la charte.</p>

<p>Conditions de réussite</p> <p>1 – <u>Recruter une 3^{ème} personne</u>, afin de dégager du temps à l'équipe actuelle, qui pourra ainsi avoir le temps nécessaire pour aller à la rencontre de partenaires potentiels, développer la prospection auprès des bailleurs, assister au maximum de manifestations et/ou réunions et/ou commissions d'attribution de logement, dans le but de développer le partenariat mais aussi d'apporter un appui supplémentaire aux ménages reçus</p> <p>2 – <u>Mettre en place une charte</u> et un règlement pour les logements afin de respecter le voisinage notamment</p> <p>3 – <u>Reloger plus de jeunes</u> c'est à dire essayer de reloger plus de 51% des jeunes reçus</p>	<p>Points de vigilance</p> <p>La colocation est peu répandue en Yvelines et en France en générale car les contraintes et les lois dans ce domaine sont très précises notamment en cas de départ d'un des colocataires. Ainsi, plusieurs expériences en la matière ont échoué sur notre secteur.</p>
---	--

Partenariat financier possible	La Fondation de France pour la mise en place du projet La Fondation Vinci pour l'achat de matériel et d'outils de communication
Contact	Mesdames BASTIAN et COMPPER
Autres expériences sur ce thème	La sous location, les logements contre services et les logements intergénérationnels.

Captation de grands logements à partager

Relais Jeunes 77
5 place des Rencontres – 77200 Torcy
Tél : 01 60 05 80 24

Contexte et enjeux	Certaines communes ont privilégié, dans le parc social, la production de grands logements familiaux sans anticiper les besoins futurs des enfants de leurs administrés. Or, il n'est pas toujours possible de continuer produire des logements neufs (absence ou cherté du foncier, % de logements sociaux déjà existants...). Dans ce cas, la captation des logements et leur partage permet de loger temporairement un nombre plus important de foyers d'une personne.	
Public visé	Jeunes célibataires sans enfants dotés de ressources suffisantes pour assumer leur indépendance.	
Objectifs visés	Logement temporaire « massifié » de jeunes décohabitants en attente d'une solution de logement plus pérenne.	
Descriptif de l'action	Mise en conviction d'un bailleur social. Conclusion d'un bail au nom de l'association (autorisée à pratiquer la sous location). Transformation du conventionnement APL familial classique en APL « résidence sociale ». Embellissement, ameublement et équipement du logement avec notamment des serrures spécifiques sur les chambres (pièces individuelles et privatives). Relocation à des jeunes avec mobilisation des dispositifs LOCAPASS et de l'APL résidence sociale et travail sur l'accès au logement autonome de « droit commun pour préparer la sortie du dispositif).	
Conditions de réussite	Mobilisation des bailleurs sociaux et de l'AORIF Accord des réservataires d'origine Bienveillance de la DDEA sur les aspects réglementaires Obtention d'un soutien financier de l'Etat (AGLS) ou des collectivités pour l'accompagnement de ces résidents	Points de vigilance Economie spécifique liée à la dispersion géographique des logements et à l'impossibilité de maîtriser les consommations et les augmentations de tarif des fluides Lectures variables selon les DDEA des possibilités réglementaires d'appliquer une redevance individuelle par résident
Partenariat financier possible	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales et territoriales - Fondations - Entreprises si conclusion d'un accord de partenariat visant le logement de leurs jeunes salariés (en contrat de professionnalisation par exemple) 	
Contact	Sophie VIVIEN-YAGOUB	
Autres expériences sur ce thème	L'appart Patrick PANNEVEL	

**Promotion, coordination et harmonisation
d'une politique de logement des jeunes**

Comité Local pour le Logement des Jeunes – CLLAJ de Versailles et ses environs
24, rue du Maréchal Joffre 78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 02 75 09

contexte et enjeux	Il s'agit de la mise en place de deux groupes de bénévoles dans le but de soutenir le projet associatif et de développer les actions du CLLAJ de Versailles et ses environs. En effet, le CLLAJ de Versailles et ses environs n'a jamais recruté de travailleur social.	
public visé	Jeunes de 18 à 30 ans hébergés dans le cadre de l'ALT	
objectifs visés	Il s'agit d'un accompagnement très pratique sur les problèmes de la vie courante. Leur mission est d'apporter un soutien au public accueilli: par une remise en état des logements, les bénévoles créent du lien social avec les hébergés.	
Modalités de mise en œuvre	La présente fiche est relative au groupe de bénévoles chargés de l'accompagnement. Un deuxième groupe cherche à mobiliser des logements par une action auprès des propriétaires.	
Conditions de réussite	Points de vigilance	
Motivation des bénévoles	Continuité de l'action. Capacité à gérer les situations difficiles.	
partenariat financier possible	Fondation de France Partenaires locaux.	
Contact	Jannik Bastian, 01 39 02 75 09, cllaj.versailles@wanadoo.fr	

Fiche projet / Dossier du participant

Colloque Fondation de France: Un toit pour chaque jeune - 5 octobre 2009 - Tours

Cohabitation intergénérationnelle

Mettre en relation des jeunes à la recherche d'un logement, avec un senior à la recherche de présence le soir ou d'un complément de revenu.

Réseau Cosi - 15 rue Senlis 75017 PARIS
Tél 01 42 27 06 20

Contexte et Enjeux	L'adaptation du concept espagnol de logement intergénérationnel, la mise en place de la méthodologie, l'écriture de la Charte et des documents administratifs, des statuts, de la communication, ont demandé plus de 6 mois aux deux fondatrices du PariSolidaire. Les médias ayant très rapidement relayé l'information, les personnes qui souhaitaient créer des structures porteuses de ce concept, dans leur ville ou région, ont pris contact avec Le Pari Solidaire afin de bénéficier de ses conseils et de son expérience. Pour la plupart ils ont souhaité continuer à travailler en collaboration étroite avec Le Pari solidaire avec qui ils se réunissent 1 à 2 fois par an. C'est ainsi que le « réseau Cosi » est né. Depuis sa création cinq des 20 structures qui ont participé ont dû fermer faute de moyens, une quinzaine s'organisent pour la rentrée 2009/2010 sur la France, les Territoires d'Outre Mer et quelques villes en Europe	
Public visé	Tous les jeunes : (entre 18 et 28 ans) à la recherche de logement Les seniors à partir de 50 ans A condition que toutes les aides nécessaires dans la journée soient bien mises en place par la famille ou par le senior.	
Objectifs visés	Développer la « mixité intergénérationnelle : mise à disposition locative des studentes par des bailleurs sociaux, que nous meublons et relouons à des jeunes qui ont pour mission de visiter des seniors isolés habitant à proximité de leur studente. Développer le logement intergénérationnel avec d'autres bailleurs sociaux à travers de nouveaux partenariats, grâce à la loi de "mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion" (loi MOLLE)	
Descriptif de l'action	Permettre aux jeunes de rencontrer « un référent » d'une des associations du réseau, s'il y en a une, (dans la ville de leurs études, ou de résidence), pour l'entretien préalable à la cohabitation et leur permettre ainsi d'économiser les frais de transports. Mutualiser les expériences de chacun. S'informer des appels à projets Mettre en garde sur les problèmes rencontrés.	
Conditions de réussite		Points de vigilance
Campagne nationale de sensibilisation. Soutien financier pérenne pour les structures. Obtention d'un agrément ou d'un statut juridique propre à cette action. Compétences professionnelles du salarié en charge de la sélection des seniors.		Veiller au respect de la charte du réseau-cosi Faire en sorte que toutes les associations membres respectent la même méthodologie que celle du Parisolidaire Participer aux deux réunions annuelles pour mutualiser les expériences de chacun
Partenariat financier Possible	-Mécénat (fondation, entreprise ou privé) - Collectivités locales et territoriales - Ministères - CAF et CNAV	
Contact	Aude Messéan	
Autres expériences Sur ce thème	Mise à disposition de logements pour des jeunes dans des maisons de retraites.	

Plateforme d'informations départementale pour les jeunes sur l'habitat

CLLAJ 31

23 rue Albanie Regourd 31000 - Toulouse Tél : 05 61 23 60 19 Fax : 05 61 12 05 64

Contexte et enjeux	<p>Le CLLAJ 31 a une mission général d'accueil information Orientation accompagnement habitat pour les jeunes de moins de 26 ans (la rénovation statutaire en cours porterait la limite d'age à 31 ans) sur le département de la Haute Garonne. Cette mission s'appuie sur un référencement de l'ensemble des structures et dispositifs présents sur le territoire, la mise à disposition de ces informations, de conseils afin de faciliter le contact et lutter contre les préjugés et les représentations.</p> <p>Rendre plus visible l'offre,les dispositifs et le marché locatif pour rendre autonome les jeunes.</p> <p>La plateforme de Toulouse comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le centre de documentation (7 dossiers thématiques, documentations partenaires, dossiers HLM et logement temporaire, fiche budget, offre de location...) · L'atelier permanent (accès internet et téléphone sur 4 box) · Le centre d'orientation, de prescription et d'accompagnement (service social) · un site internet (1560 visiteurs par mois pour 1,14 visite par visiteur dans le mois, 148651 pages « hit » en 2008) <p>Il propose également de l'hébergement temporaire sous différentes formes et en lien avec plusieurs partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Accueil d'urgence pour les clubs de prévention · Accueil ALT pour les personnes suivies par les services pénitentiaires · Accompagnement social en logement temporaire · Co location · Sous location 	
Public visé	Toulouse en tant que métropole attire 15 à 19000 nouveaux ménages par an(suivant les sources) le meublé est très utilisé par les salariés en mobilité, les stagiaires... On compte 107 000 étudiants et à peu près autant d'actifs. 700 places en Crous	
Objectifs visés	<p>rendre accessible le service par les moyens modernes téléphone et internet</p> <p>Donc modification du site pour mettre les 7 dossiers thématiques en ligne, réponse aux questions par mail et transfert de documents, ouverture d'une ligne dédiée en 0826 30 60 74 (3 pour l'instant correspondant au nombre de personne mobilisable) réponse SMS bientôt</p> <p>Dans les contacts extérieures (téléphone, mail...) pas d'accompagnement a proprement parlé, du conseil et la proposition de services, rendez vous si la situation le nécessite, renvoi vers les service sociaux de proximité.</p>	
Modalités de mise en œuvre	<p>A partir de la plateforme de service présente sur Toulouse, il s'agit d'offrir une couverture départementale du service information orientation par deux canaux d'informations : le téléphone (vocal et sms) et le courriel. Un temps fixe de permanence sur le lieux et au téléphone identifiable 10H 13 H du lundi au vendredi avec 2 animatrices minimum mobilisées.</p> <p>Un numéro dédié 0826 30 60 74 reprenant la fin de la ligne habituelle.</p> <p>Un système d'attente honnête : au delà de 3 appels et pas de décrochage les consultants sont invités a renouvelé leur appel redirigé vers le site et coupé avant la première minute surtaxé.</p>	
Conditions de réussite		Points de vigilance
Référencement systématique		aspect techniques / les 08 sont hors forfait pour les portables
Partenariat financier possible	Conseil Général, CAF, ACSE, mairie de Toulouse	
	participation des jeunes par 0826 (0,15 €par minute) correspondant à 1 surtaxe de0,12€ au delà de la première minute	
Contact	Vincent Borrel 05 61 23 60 87 direction@cclaj31.org, site : www.cclaj31.org	

Guichet unique: lieu ressources spécialisé dans le domaine du logement

CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault
1 Rue de la Sous-Préfecture 34700 LODEVE
Tél : 04.67.44.03.03 Fax : 04.67.44.42.25

Contexte et enjeux	Ce lieu d'accueil prend en considération les dimensions statutaires, professionnelles, familiales et sociales de chaque jeune dans la définition de son projet « logement ». Ce lieu de référence se place à l'intersection de la Demande et de l'Offre et est reconnu comme service utile aux politiques logement locales, aux jeunes du territoire et de l'extérieur, aux bailleurs et aux acteurs	
Public visé	destiné aux jeunes de 18 à 30 ans quelque soit leur composition familiale et leur situation socio-économique.	
Objectifs	1- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, l'accès à un logement étant la clé de l'autonomie à parité avec l'entrée dans le monde du travail (1er emploi) 2 - Eviter que de nombreux jeunes soient exclus de toute information et d'aide dans la construction de leurs parcours résidentiels. 3 - Mieux prendre en considération la diversité des situations de jeunes, ceci afin de leur proposer des accès cohérents et une occupation rationnelle des possibilités locatives ou d'hébergement. 4- Développer l'offre logement de qualité à destination des jeunes. 5- Permettre une synergie partenariale avec l'ensemble des acteurs intervenant directement plus ou moins indirectement dans le domaine du logement. 6 - Collaborer à l'outil Observatoire de la Demande Logement.	
Modalités de mise en œuvre	1. Mise à jour d'une base de données 2. Accueillir, informer et orienter : 3 Trouver des solutions adaptées et cohérentes en captant l'ensemble des dispositifs existants 4. Développer des actions techniques 5. Susciter le partenariat local 6. Faire de la problématique "logement jeune" un enjeu pour les territoires	
Conditions de réussite		Points de vigilance
implication forte des acteurs du logement du territoire renforce le partenariat		
Partenariat financier possible	Services de l'Etat Collectivités territoriales (Conseils Régionaux, Départements, Intercommunalités, Communes). Structures gestionnaires du FSL Agence Régionale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances.	
Contact	Hervé Mahl	

Le logement des apprentis en milieu rural et semi-rural

Association départementale pour le Logement des Jeunes
17 rue Franche Comté BP 837 - 53008 LAVAL CEDEX
Tél 02.43.69.57.57 - www.adlj.org

<p>Contexte en enjeux</p>	<p>Thème traité : Offre de logements adaptée aux jeunes en insertion professionnelle et notamment aux apprentis sur le département de la Mayenne.</p> <p>Rappel du contexte Constat de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : la difficulté pour les apprentis à trouver un logement à proximité de leur lieu d'apprentissage implique que certains contrats ne sont pas signés ou sont rompus au bout de quelques mois. Ces ruptures ont deux motifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mauvaise orientation professionnelle (choix du secteur d'apprentissage en fonction de la proximité avec le domicile familial et non du métier souhaité par le jeune...) - trajets entre le logement et le lieu de travail inadaptés (distance, horaires, moyens de déplacement...). <p>Environnement du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence significative d'associations UNHAJ sur le département de la Mayenne : <ul style="list-style-type: none"> - 7 FJT sur les 5 villes principales du département - 1 CLLAJ départemental - Réponses moyennement satisfaisantes apportées par certaines communes de taille moyenne au besoin en logements pour apprentis (très souvent en proposant des appartements du parc social en co-location sans suivi ni accompagnement) - Forte volonté partenariale d'apporter une réponse concrète à cette problématique et de confirmer ainsi l'importance accordée à l'apprentissage en Mayenne. A l'initiative de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Général, les services de l'Etat (D.D.E.), la CAF et les associations UNHAJ constituent un groupe de travail sur ce sujet. <p>Intérêt du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une réponse satisfaisante au logement des jeunes apprentis sur l'ensemble du département, - Proposer un accompagnement aux jeunes locataires mais aussi aux bailleurs.
<p>Public visé</p>	<p>Jeunes de 16 à 30 ans en insertion professionnelle (apprentis, stagiaires...) en formation sur le département de la Mayenne.</p>
<p>Objectifs visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de l'apprentissage en Mayenne - Développer une offre de logements privés conventionnés - Proposer des logements adaptés aux besoins des jeunes en terme de surface, de loyer et d'équipement. - Répondre aux besoins des entreprises artisanales en attente de solutions logements pour recruter des jeunes en formation. - Permettre la réhabilitation de logements dégradés dans les centres-bourgs. - Compléter l'offre de logement social. - Favoriser l'insertion par le logement en assurant notamment une intermédiation locative. - Renforcer l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes en recherche de logement sur le département.
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>1^{ère} phase : suivi animation du programme social thématique « jeunes en insertion professionnelle »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication en direction des collectivités locales, des artisans et des bailleurs potentiels. - Définitions des besoins sur les territoires : présence d'artisans, nombre d'apprentis sous contrat, demandes de logement de jeunes enregistrées en mairie, présence ou non de logements sociaux, de FJT et taux de vacance, - Prospection et captation - Evaluation des projets (localisation, projets d'aménagement, surfaces des

	<p>logements...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide au montage des dossiers - Suivi de l'évolution des travaux et information des partenaires de la date de mise en location des logements réhabilités <p>Opérateur: ADLJ</p> <p>Partenaires principaux : Habitat et Développement – Association Départementale d'Information pour le Logement - Chambre de Métiers et de l'Artisanat</p> <p><u>2^{ème} phase : intermédiation locative</u></p> <p><u>Avant l'entrée dans le logement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attribution du logement : recherche et choix du locataire en lien avec les partenaires (mairies concernées, Chambre de Métier et de l'Artisanat, Mission Locale, FJT, services sociaux...) - Visite du logement et présentation du futur locataire au bailleur - Préparation du jeune à l'entrée dans le logement (dossiers APL et loca-pass, ouverture des compteurs et autres démarches administratives, présentation de la commune et de ses services...) - Information sur les droits et devoirs du locataire - Signature d'une convention d'intermédiation avec le bailleur - Rédaction du bail et présence à l'état des lieux d'entrée. <p><u>Pendant la location</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du dossier d'aide au logement - Contacts réguliers avec le locataire - Intervention en cas de difficultés dans la gestion du logement (impayés, relations de voisinage, entretien du logement...) - Information aux bailleurs et aux locataires sur la révision annuelle des loyers et vérification de sa bonne application <p><u>A la sortie du logement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence systématique à l'état des lieux de départ - Assistance au jeune dans les démarches administratives (clôture du dossier APL, fermeture des compteurs...) - Recherche d'un nouveau locataire (dès l'envoi du préavis de départ) <p>Opérateur: ADLJ</p> <p>Partenaires principaux : Chambre de Métiers et de l'Artisanat – services sociaux – mairies – mission locale – CAF – MSA ...</p>
<p>Conditions de réussite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un porteur départemental reconnu - Un partenariat étendu et réactif - Une offre de logements adaptée aux territoires et au public - Une communication permanente en direction des acteurs - Une inscription de l'action dans la politique départementale (PDALPD, PLH...) 	<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'adéquation entre l'offre et la demande - S'assurer de la bonne gestion du logement (contacts réguliers avec les bailleurs et les locataires) - Maintenir et renforcer les relations partenariales - Favoriser la mixité sociale
<p>Partenariat financier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi animation du PST (programme social thématique) (communication, prospection, aide au montage des dossiers...) : Etat – Conseil Général – Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Information – Orientation - Intermédiation locative : Etat – Conseil Général (dans le cadre d'une MOUS) – CAF – Chambre de Métiers et de l'Artisanat...
<p>Contact</p>	<p>Alain DILASSER</p>

Des micro résidences FJT pour les jeunes en milieu rural

Toits etc...

Rue des 3 Versennes 79110 Chef Boutonne

Tél : 05 49 29 62 78 – toits.etc@neuf.fr

<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Le Pays Mellois compte 43 000 habitants répartis sur 83 communes. La ville la plus importante est Melle avec ses 4 300 habitants. Les 5 autres chefs lieux de cantons comptent entre 2 000 et 4 200 habitants.</p> <p>Territoire rural ne signifie pas pour autant inactivité : le Pays Mellois accueille quelques grandes entreprises, de nombreux artisans, des lycées spécialisés importants, des restaurants... Le besoin en logement de mobilité professionnelle est donc apparu rapidement. Parallèlement, la demande de logements pour des jeunes en rupture familiale ou en insertion s'est accentuée.</p>
<p>Public visé</p>	<p>Jeunes en mobilité professionnelle ou formation – Jeunes en insertion sociale</p>
<p>Objectifs visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser la mobilité professionnelle des jeunes, → Faciliter l'installation de jeunes sur le territoire, → Accompagner à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes → Développer des services en milieu rural / mode de vie alternatif <p>A partir des objectifs et des constats lié au territoire concerné, l'association a construit son projet sur l'implantation de petites résidences Jeunes, sans résidence « mère », réparties sur les 5 chefs lieux de cantons, distantes les unes des autres de 15 à 20 km. Les 6 résidences, composées de 3 à 10 appartements chacune, possède un espace collectif ouvert implanté sur un lieu de passage; élément fondamental pour conserver la notion d'appartenance à un collectif et non dans une simple location. La laverie ainsi que des points net dans toutes les résidences contribuent également à ce sentiment. En effet, au même titre que les FJT « classiques », le projet se fonde sur l'adéquation entre le projet individuel du jeune et son intégration dans un collectif. A ce titre, mais sans une présence quotidienne de l'équipe, l'association anime, gère, accompagne les 46 résidents présents en permanence.</p> <p>La configuration en « éclaté » oblige à demeurer sur un nombre limité de logements par résidence. Du fait de l'autonomie des jeunes, au-delà de 6 logements sans présence quotidienne particulière, la co habitation risque d'engendrer des situations complexes. De même afin de conserver l'intimité de chacun, les jeunes ont leur propre cuisine dans leur appartement. Les espaces collectifs sont ainsi consacrés au lien sans être source de partage d'une gestion du quotidien qui pourrait être trop pesante.</p> <p>De même une commission logement hebdomadaire permet l'attribution des logements en fonction de la demande du jeune mais aussi en fonction de son parcours et projet. En amont de cette commission, un membre de l'équipe éducative s'entretient avec le jeune (physique ou téléphonique) afin de définir son projet et de l'envisager en fonction des autres jeunes présents sur la résidence souhaitée. Ainsi certaines demandent peuvent être refusées ou retardées si le jeune présente une problématique qui risquerait à tel moment de déséquilibrer la vie de telle ou telle résidence.</p> <p>La particularité du projet réside en effet dans le fait que certains des logements de mobilité professionnelle (39 places) cohabitent avec des logements CHRS (4 places) et ALT (3). Notre réponse s'adapte en fonction de la demande de la personne et du moment où elle la fait. La même demande peut être refusée puis prise en compte 2 mois plus tard. Toute demande et toute réponse font l'objet d'un échange entre l'association et le jeune.</p>

	<p>Cette disparité des parcours apparaît d'autant plus riche qu'elle engendre des solidarités, de la responsabilité individuelle et de la convivialité. (cf fiche « l'éducatif en diffus)</p> <p>Ces 2 particularités, petites structures éclatées et mixité des publics ; amènent à mettre en place une organisation et un projet éducatif spécifique : entre « auberge espagnole et FJT».</p>
Modalités de mise en œuvre	<p>Cette configuration de projet (petite taille générale, micro résidences éclatées) ne s'envisage que si elle combine plusieurs réponses Habitat : Logement de mobilité professionnelle – logements de réinsertion sociale – service logement. Tant d'un point vue équilibre financier que d'un point vue réponse sur un territoire rural, la spécialisation « mobilité » ou « difficulté » ne serait pas viable à de très petites échelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic du territoire initial - une ouverture orchestrée de minimum 50 logements sur les différentes résidences dès le début du projet - un portage de projet politique dans chaque Collectivité concernée + concertation globale
<p>Conditions de réussite</p> <ul style="list-style-type: none"> - mixité - souplesse - réactivité éducative - communication (entreprises, élus...) - portage minimum Pays ou CDC - Volonté et nécessité de sortir d'un contexte d'urgence ou de réponse immédiate à un besoin 	<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> - indépendance associative (proximité élus) - prise en compte de frais sup (multiplication des charges, compteurs, déplacements, temps..) - taux occupation 80% mini - pertinence du lieu d'implantation de chaque micro résidence (taille village, lieu de vie...)
Partenariat financier possible	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Général - CAF - Etat (investissement via Collectivités – fonctionnement) - Collectivités (un coût par habitant) - Fondations pour l'investissement
Contact	Pascale Siciliano

Action conjointe mission locale / Agence immobilière à vocation sociale pour le logement temporaire de jeunes majeurs sans ressources

Mission locale Ariège - 18 rue l'Espinet - 09000 FOIX
Tél : 05 34 09 32 09

Public visé	Jeunes majeurs sans ressources sur Foix, Pamiers, Saint Giron.
Finalités	<ul style="list-style-type: none"> - Leur permettre de « se poser » - Rompre le cercle vicieux « pas de logement – pas d'emploi – pas de logement » - Les accompagner dans la recherche d'une formation, d'un emploi, d'un logement autonome. - Les préparer à s'insérer durablement dans la cité et le monde du travail.
Modalités d'intervention	<p>Logements équipés meublés de centre ville gérés par une AIVS (Agence immobilière pour le logement temporaire) et loués par la Mission Locale (ML) en ALT (Allocation logement temporaire) : 3 à Foix, 8 à Pamiers, 1 à Saint Giron.</p> <p>Avant leur entrée dans le dispositif, les jeunes sont très fortement incités à participer à un des ateliers logement régulièrement animés sur les différents bassins.</p> <p>Contractualisation tripartite : Contrat entre le jeune / le référent AIVS / la référente Mission Locale.</p> <p>Le Conseiller en Economie Sociale et Familiale de l'AIVS assure un suivi hebdomadaire, en lien avec celui de la ML. L'AIVS adopte un mode de relation et d'intervention proche de celui pratiqué pour ses autres locataires (état des lieux par exemple).</p> <p>Il est demandé une participation de 1 € par jour. Elle comprend les charges mais les dérives éventuelles sur ces dernières et sur l'entretien du logement sont relevées et discutées dans une optique éducative.</p> <p>Toute modification au contrat initial (ou renouvellement de celui-ci) donne lieu à une réunion tripartite.</p> <p>Effort pour apporter la protection nécessaire sans tomber dans l'assistanat</p>
Durée d'intervention	Les durées de 3 à 6 mois ne sont pas suffisantes pour permettre une évolution significative des situations.
L'efficacité vue par les bailleurs	Les bailleurs sont garantis par l'AIVS, comme pour les autres locataires.

<p>L'efficacité vue par les jeunes</p>	<p>La mise à disposition de ce logement m'a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● D'apprendre mon autonomie, à gérer un budget. ● De me retrouver moi-même car je sors d'une situation difficile. ● Ça m'a enlevé une grosse épine du pied, ça m'a permis de me lancer. ● La liberté, l'autonomie et les démarches d'emploi. <p>Auriez-vous réalisé votre projet sans la mise à disposition de ce logement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 5 non, 1 « sans doute mais avec beaucoup de difficultés » ● j'ai eu 2 emplois en 6 mois sur PAMIERS alors que j'en avais eu 2 en 5 ans sur St GIRONS
---	--

Bourses locales du logement

Mission locale nivernais Morvan - Place Notre Dame 58120 CHATEAU CHINON
Tél: 03 86 85 10 77

Contexte et enjeux	<p>Appui à la création d'un espace unique par canton sur l'offre et la demande de logements dans les centres sociaux en partenariat avec le réseau des Relais Accueil du Pays Nivernais Morvan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de Pays Nivernais Morvan 2007-2013 - Plan d'action triennal (2007-2010) pour le Logement des Jeunes en Pays Nivernais Morvan, porté par la Mission Locale <p><u>Constat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de lisibilité du marché de l'offre et de la demande de logements - une recherche de logements rendue très difficile du fait de la multiplicité des acteurs à contacter - absence de circuit organisé de promotion de l'offre de logements existante - des difficultés d'accès à l'information sur le logement avec une méconnaissance et donc une sous-utilisation des dispositifs d'aides et de garanties existants pour faciliter l'accès au logement des jeunes - des structures qui délivrent l'information (Bureau d'Information Logement, Habitat et Développement, Chamb Syndicale de la Propriété Immobilière, Association Départementale d'Information pour le Logement) mais qui ne sont pas toujours présente localement (territoire isolé) <p><u>Enjeu</u> :</p> <p>Organiser l'information sur la réglementation, l'offre et la demande de logement en créant un « espace logement » dans chaque canton afin d'apporter une réponse aux jeunes dans leur recherche et leur démarche d'accès au logement autonome sur le territoire Nivernais Morvan</p>	
Public visé	<p>Tous publics avec une attention particulière portée au <u>public des jeunes de moins de 30 ans</u> car favoriser l'accueil des nouveaux arrivants et le maintien des jeunes sur le territoire en leur trouvant des solutions de logement de proximité et entretenir ainsi une dynamique de territoire, sont les principaux enjeux de notre plan d'action</p> <p>Jeunes en formation initiale ou professionnelle, stagiaires, apprentis, jeunes en mobilité professionnelle (intérimaires, etc.), jeunes en insertion, etc.</p>	
Objectifs	<p>Mise en place de bourses locales du logement portées par les Relais Accueil au sein des centres sociaux cantonaux afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre une mise en relation efficace des bailleurs et des locataires potentiels sur le territoire (échange de coordonnées uniquement) - optimiser la diffusion et la circulation de l'information sur le logement (aides à la location, aides à l'accession, infos sur les rapports locatifs, etc.) - assurer une meilleure lisibilité du marché de l'offre et de la demande et des besoins en logement des jeunes (suivi statistique) 	
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec le réseau des Relais Accueil du Pays Nivernais Morvan - Feuille de mission « logement » travaillée avec les animatrices du réseau - Organisation de réunions cantonales pour proposer la mise en place de «services logements» portés par les Relais Accueil - Appui technique par le Volet Logement pour la mise en place du dispositif, mise en relation avec les partenaires et les bailleurs publics, veille juridique - Communication sur le dispositif en partenariat avec les centres sociaux 	
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de tous les partenaires au dispositif et particulièrement des secrétaires de mairies - Assurer une veille juridique et la mise à disposition des informations aux animatrices Relais Accueil 	Points de vigilance
Contact	Charlotte Grollmund	
<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ne pas faire concurrence aux agences si celles-ci font du locatif 		

Mailler le territoire avec une offre de logements pour les jeunes

Un Toit en Gâtine 3, rue Ganne 79200 PARTHENAY
Tél : 05 49 64 32 52
www.toitengatine.fr

Contexte et enjeux	<p><u>Environnement du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pays de Gâtine territoire rural de 80 000 habitants articulé autour d'une ville centre : Parthenay (15000 h) - Le pays de Gâtine a défini comme une de ses priorités en matière de développement local : l'habitat et l'installation des jeunes sur le territoire. - Elaboration d'un plan local de l'habitat (PLH) et inscription du logement des jeunes dans les orientations prioritaires de ce PLH. <p><u>Constats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un toit en gâtine, opérateur logement jeune sur le territoire, gestionnaire d'une résidence habitat jeune et d'un service logement sur Parthenay - L'offre de logements proposée par l'association est essentiellement située sur Parthenay (agglomération). - Les demandes de logement des jeunes du territoire rural sont peu ou mal prises en compte - L'offre de petits logements en gâtine n'est pas organisée et mal structurée. De plus il n'existe pas de logements adaptés aux jeunes sur les communes rurales. <p><u>Origine du projet</u></p> <p>Travail participatif autour du projet de territoire « Gâtine 2010 » identifiant l'enjeu du logement des jeunes sur le territoire</p> <p>Un travail d'analyse du besoin des jeunes mené par plusieurs partenaires et posant la question de la mobilité et de l'hébergement des publics jeunes</p> <p>Une étude confiée par le Pays de gâtine à l'URHAJ Poitou Charente portant sur le logement des jeunes en milieu rural et s'appuyant sur 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le logement des apprentis et saisonniers - Le logement d'installation pour les jeunes - La recherche d'opportunité immobilière dans des communes rurales.
Public visé	Jeunes de 18 à 30 ans en insertion, demeurant sur le Pays, souhaitant s'y installer ou en mobilité professionnelle
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter une réponse cohérente sur le territoire de gâtine dans le cadre d'un maillage des différentes réponses de logement jeunes sur le territoire de Gâtine. - Créer une offre de logement de mobilité professionnelle par la mise en œuvre de résidences jeunes sur plusieurs chefs lieux de cantons ruraux. - Renforcer le rôle de l'association Un toit en gâtine comme lieu ressource habitat jeune sur le territoire. - Développer une offre sociale privée de logement d'installation pour des jeunes ménages sur les territoires des communautés de communes. - Apporter une réponse en terme de logement de mobilité professionnelles sur des micros bassins d'emploi (artisanat, petites entreprises)
Modalités de mise en œuvre	<p>Création des petites résidences habitat jeunes dans des chefs lieux de cantons d'une capacité de 6 à 12 places. gérés par l'association Un toit en gâtine et utilisant des services mutualisés sur chaque commune avec des opérateurs de proximité (centres sociaux, CCAS etc...)</p> <p>Restructuration du FJT de Parthenay, dont les objectifs sont de remettre en état les locaux et logements et de constituer un pole structurant dans l'organisation du dispositif global logements des jeunes, (accueil, information)</p> <p>Mise en œuvre d'un Programme Social Thématique Jeunes en Insertion, soit la réhabilitation de 30 petits logements (T2 et T3) dans les centres bourgs présentant un certain nombre de services et d'équipements,</p>

	<p>Expérimentation d'une Bourse au Logement rural, soit une interface entre propriétaires et jeunes nécessitant des logements pour des durées relativement courtes, à proximité immédiate du lieu de travail, ou de stage.</p> <p>la création de petits logements locatifs sociaux, dans les centres bourgs adaptées aux jeunes ménages</p> <p>Intérêt du projet</p> <p>Apporter une réponse cohérente et globale de logement des jeunes sur un territoire rural en lien avec les collectivités locales et favoriser le maintien et l'installation de jeunes sur le territoire</p>
<p>Conditions de réussite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessite un travail de mise en conviction des élus en amont - La présence sur le territoire d'un acteur légitimé sur la question du logement des jeunes - L'émergence d'une volonté politique territoriale en accord avec les différentes collectivités (communautés de communes, communes) - Un large tour de table partenarial - Avoir un lien de proximité entre les différentes résidences 	<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des "espaces temps" de chacun (le temps des politiques, des techniciens, des évolutions réglementaires etc.) - La question des compétences territoriales - Le poste financier lié aux déplacements (temps et Km) - Faire en sorte de bien identifier les missions d'accompagnement des équipes intervenant sur les résidences.
<p>Partenariat financier possible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil général - Conseil régional - FNADT - CAF - MSA - Communautés de communes - Collecteurs 1%
<p>Contact</p>	<p>Jacques LEBERT "Un Toit en Gâtine" 38 rue Ganne Tel 05.49.64.32.52 Mail : fjt-lebert@cc-parthenay.fr</p>

Animer un réseau de bailleurs privés

Associations Habitat jeunes des Deux-Sèvres
URHAJ Poitou Charentes
Tél 05.49.88.48.05 - www.urhaj.org

Contexte et enjeux	<u>Thème traité</u> : déclinaison départementale d'une bourse au logement sous la forme d'un portail interactif
	<u>Rappel du contexte</u> <ul style="list-style-type: none">- Il n'existe pas de centralisation exhaustive de l'offre de logements disponible à la location sur le département,- Beaucoup de jeunes en mobilité professionnelle sont à la recherche d'une solution pragmatique d'accès à un hébergement,- Les demandes de logement des jeunes du territoire rural sont peu ou mal prises en compte, et souvent l'offre de petits logements sur le département n'est pas organisée et mal structurée.- Il existe des dispositifs ou des acteurs intervenant en direction du logement des jeunes, toutefois, il n'existe pas de centralisation de l'offre ni de service permettant d'accompagner le rapport locatif en amont afin de prévenir les difficultés en apportant notamment le conseil nécessaire pour le choix du logement adapté <u>Environnement du projet</u> <ul style="list-style-type: none">- Présence effective d'associations conventionnées avec le conseil général et spécialisées dans le logement des jeunes (FJT, services logements) sur les 5 Pays et la Communauté d'Agglomération du département,- Dispositifs existants en matière de soutien à la production de logements, à l'accompagnement des jeunes pour une offre restreinte (principalement les FJT), à l'aide sociale lorsque des difficultés apparaissent. Toutefois, il n'y a pas de service existant permettant de prévenir ces problèmes en apportant notamment le conseil nécessaire pour le choix du logement adapté. <u>Intérêt du projet</u> : <ul style="list-style-type: none">- Apporter une réponse cohérente et globale du logement des jeunes sur chaque territoire en lien avec les collectivités locales, les bailleurs et les référents territoriaux,- Rendre visible et adaptée une offre de logement labellisée en direction des jeunes compte tenu de leur demande particulière (mobilité, facilité d'accès, rapidité d'accès),- Disposer d'un outil réactif permettant aux jeunes de trouver une réponse rapide, efficace et sécurisée à leur demande de logement sur un territoire rural.- L'appui sur des structures existantes permet de rendre le projet opérationnel et réactif sans avoir recours à la création d'une structure supplémentaire
Public visé	Jeunes de 18 à 30 ans en insertion, demeurant sur le département des Deux-Sèvres, souhaitant s'y installer ou en mobilité professionnelle ou résidentielle (décohabitation...).
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none">- permettre aux jeunes d'accéder facilement et en sécurité à un logement de manière à pouvoir être mobile et répondre à des offres d'emploi,- mettre en place et gérer un fichier actif des locations libres privées, communales ou associatives,- permettre aux jeunes un accès facile à cette offre de logements sur l'ensemble du territoire par le biais d'un service en ligne.- Prendre appui sur des référents territoriaux (1 par Pays), afin d'orienter, conseiller et informer les jeunes en recherche de logements,- Apporter une réponse cohérente sur chaque territoire dans le cadre d'une interface entre la demande et l'offre locative en direction des jeunes

	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider le parcours locatif des nouveaux locataires - Equilibrer le rapport locatif en s'appuyant sur des bailleurs fiables
Modalités de mise en œuvre	<p><u>1^{ère} phase : conception du portail informatique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du cahier des charges du produit informatique - Conception et recherche du produit - Mise en conformité juridique du produit - Création d'un portail Internet « logement jeunes » permettant l'accès aux offres répertoriées et une réservation ou des mises en relation possible - Mise en essai du produit <p><i>Opérateur</i> : Association Départementale d'Information sur le Logement</p> <p><u>2^{ème} phase : Alimentation et Maintenance du portail informatique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - recensement des offres par démarchage des bailleurs sur le département - Constitution d'un fichier de l'offre à partir des professionnels de l'immobilier, des agences immobilières, des offres communales et des offres captées par les référents territoriaux sur chaque territoire (cf. paragraphe suivant) - Organisation de cette offre au sein d'un fichier répertorié, en fonction de la typologie, du prix, de la localisation, du statut du logement et mise en ligne sur le site - Mise en place d'une charte d'engagement mutuel avec les bailleurs - Suivi régulier (hebdomadaire) des offres locatives <p><i>Opérateur</i> : Référents territoriaux (Associations opérateurs du logement jeunes, il sera possible à cet effet de s'appuyer sur le réseau des FJT pour cette fonction)</p> <p><u>3^{ème} phase : Alimentation de l'offre par territoires et accompagnement conseil auprès des jeunes locataires.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement local par l'opérateur territorial de l'offre de petits logements en secteur diffus (chez l'habitant...) pouvant répondre à la demande des jeunes - Caractérisation et labellisation de cette offre - Accueil des jeunes et formalisation de leur projet logement - Mise en relation des jeunes locataires et des bailleurs - accompagnement des jeunes, information sur le rapport locatif, - Travail d'intermédiation locative entre bailleurs et jeunes locataires pendant la durée du bail <p><i>Opérateur</i> : Référents territoriaux (Associations opérateurs du logement jeunes, il sera possible à cet effet de s'appuyer sur le réseau des FJT pour cette fonction)</p>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Un porteur départemental idoine et une coordination organisée - Des référents territoriaux repérés acteurs du logement des jeunes - Un travail explicatif et une communication adaptée en direction des bailleurs - Une inscription préalable du logement des jeunes dans la politique départementale - Une communication en direction des territoires, notamment les secrétariats de mairies
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - communication adaptée vis à vis des agences immobilières - un prestataire de service réactif au niveau du portail informatique - un suivi hebdomadaire indispensable du fichier des offres - Un portage multi-partenarial de ce type exige un pilotage et une coordination bien identifiés dans les rôles et les missions dévolues à chacun
Partenariat financier possible	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des frais de fonctionnement par le conseil général - Expérimentation financée par la MSA - Associations Habitat Jeunes - Programme européen de développement de territoire - Fondations dans le lancement (communication, site...)
Contact	Jacques LEBERT , Pascale SICILIANO

Des micro résidences FJT pour les jeunes en secteur périurbain

Association Jeunesse et Habitat
16 rue Bernard Palissy - 37000 TOURS
Tél : 02 47 60 51 51
www.asso-jeunesse-habitat.org

<p>Contexte du projet et enjeux</p>	<p>Ces trente ou quarante dernières années, les villes se sont étirées par l'effet conjugué de l'accession à la propriété et de la rareté ou cherté du foncier dans le noyau urbains des agglomérations. Des bourgs modestes situés à 10 ou 20 kilomètres de la ville centre ont vu leur population doubler ou tripler en ce laps de temps et devenir de véritables pôles de centralité pour les communes voisines avec commerces, services, équipements... appuyés par un réseau de PME et d'artisans.</p> <p>Toutefois, si le développement des services et de l'économie du territoire a pu se réaliser, il n'en va pas de même pour la mixité de l'habitat. Historiquement développées par l'accession à la propriété, le logement individuel de type familial, est dominant dans ces villes. Le parc locatif privé y est une denrée rare et le parc locatif social a pris un retard considérable. La majeure partie des villes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU sont des villes péri urbaines.</p> <p>Du fait de ce mode dominant d'habitat, les jeunes actifs ne peuvent ni y décohabiter ni les rejoindre, faute d'une offre résidentielle adaptée aux débuts de parcours. De fait, la tranche d'âge 16-25 ans non rattachée à un foyer fiscal parental est la grande absente des recensements. Conscients des enjeux en termes de mixité d'habitat et d'attractivité, en Indre et Loire, les gouvernances de ces territoires se sont lancées dans des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).</p> <p>Chaque fois invitée, l'Association Jeunesse et Habitat, par le biais d'un diagnostic précis des besoins, a pu préconiser la création de réponses adaptées pour les jeunes.</p>
<p>Public visé</p>	<p>Jeunes en mobilité professionnelle ou formation – Jeunes en insertion sociale</p>
<p>Objectifs visés</p>	<p>Avec l'appui de l'Etat et du délégataire des aides à la pierre (le Conseil Général), il convenait avant tout de mettre en conviction les différentes gouvernances des territoires périurbains pour qu'à partir de leurs PLH, elles puissent se doter d'un plan local pour l'habitat des jeunes intégrant pour les jeunes, des logements d'installation, des logements temporaires et des logements accompagnés (pour les plus fragiles d'entre eux). A partir de diagnostics réalisés, une offre en micro résidences FJT peut être éventuellement proposée avec une forme de co-gestion de l'occupation via les services logements des villes appartenant aux communautés de communes.</p> <p>Les objectifs se déclinent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> → favoriser la mobilité professionnelle des jeunes, → accompagner le développement économique, → faciliter l'installation de jeunes sur le territoire, → accompagner à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la constitution d'un comité de pilotage partenarial, - la réalisation d'un diagnostic de territoire, - la formulation de préconisations (nombre et types de logements) - une étude de faisabilité, technique et financière, - le choix d'un bailleur social, porteur patrimonial du projet, - la recherche d'un foncier adapté <p>A ce jour, l'Association a complété son « foyer soleil d'agglomération » sur les territoires périurbains avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une première réalisation à Montlouis sur Loire – 10 logements – construction neuve - un second projet (foncier en cours d'acquisition) à Montbazou – 10 logements –

	construction neuve, - un diagnostic de territoire en cours à Azay le Rideau	
Conditions de réussite <ul style="list-style-type: none"> - un engagement fort des élus, - des relais locaux de proximité pouvant assurer l'accompagnement du quotidien, - un plan de financement permettant d'assurer un équilibre économique intégrant une certaine vacance, - rendre possible la mutation de la résidence dans le droit commun du logement social, - impliquer les entreprises 	Points de vigilance <ul style="list-style-type: none"> - plan de financement, - éloignement à prendre en compte (frais supplémentaire), - autonomie complète de la résidence nécessitant une même autonomie des jeunes, - s'assurer, par l'intermédiaire des diagnostics, que la taille du projet est adaptée aux besoins des jeunes et des entreprises du territoire 	
Partenariat financier possible	<ul style="list-style-type: none"> - Etat – déplaçonnement du PLAI à 25% - Conseil Général (sur fonds propres en complément de la délégation) - CAF (mobilier) - EPCI d'accueil - Fondations pour l'investissement 	
Contact	Mr GARCERA, DG de l'Association Jeunesse et Habitat cl.garcera@unhaj.org	

Création d'une offre d'habitat diversifiée sur un territoire de Pays

Association pour l'Habitat des Jeunes
au Pays de Grand lieu-Machecoul et Logne
44270 Machecoul
Tél : 02 40 57 36 47

Contexte et enjeux	<p>Association pour l'Habitat des Jeunes au Pays de Grand lieu-Machecoul et Logne (A.G. constitutive le 3 Novembre 2005) Implantation sur un Pays composé de 3 communautés de communes, soit 49 500 habitants pour 20 communes</p> <p>Les élus du territoire se sont interrogés en 2002 sur leur capacité à offrir un habitat de qualité et facilement mobilisable pour améliorer l'indice de jeunesse de leur territoire et aider au recrutement des entreprises, ainsi qu'au maintien d'une offre de formation</p> <p>Suite à une étude sur l'offre et les besoins en habitat des jeunes réalisée par l'Union Régionale en 2003, le principe de la création de 3 résidences jeunes comprenant des services associés, situées à Machecoul, Saint-Philbert et Legé offrant un total de 49 places a été validé par les élus du pays et le comité de pilotage en juin et juillet 2004. De même a été souhaité le soutien à une offre diversifiée avec des logements diffus réhabilités dans le parc privé pour l'essentiel. Le logement inter générationnel devra aussi être aidé, et encouragé</p> <p>Le principe d'une mission HQE a aussi été entériné. Les Résidences créées serviront d'exemples pour la population locale et montreront la volonté environnementale politique sur ce territoire.</p>
Public visé	Principalement les Jeunes de 16 à 30 ans avec la volonté d'un rapprochement inter générationnel. Celui-ci est prévu dans un second temps
Objectifs visés	<p>Pour le diagnostic : Analyser la situation de l'habitat des jeunes au regard de l'emploi sur le secteur et des supports de formation, ainsi que des services associés, notamment les moyens de déplacements.</p> <p>A terme : Offrir des logements de mobilité de qualité sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Associer une offre des services tant pour les Jeunes que pour la population Afficher une volonté de construction avec des principes environnementaux forts Etre une façade architecturale Favoriser la mixité sociale en incluant les trois résidences fortement au cœur du territoire
Modalités de mise en œuvre	<p>Ingénierie de l'URHAJ</p> <p>Création, avec le soutien de l'URHAJ, d'une association locale (pas de portage externe). Cette association doit être formée et accompagnée sur le long terme</p> <p>Coût du projet : 2 400 000€</p> <p>Maître ouvrage : S.A. HLM choisi par Pays + URHAJ</p> <p>Accompagnement : URHAJ (du diagnostic à la fin de première année existence des structures)</p> <p>Financement investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Subventions (ETAT, REGION, C.G., Territoire) : 75% Emprunts : 25% <p>Financement mobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> CAF département C.G.

	Fonds Européens Fondation France	
	<p>Conditions de réussite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de l'URHAJ sur environ 6 ans - Création d'une association locale (et non portage par une structure externe peu impliquée sur le territoire de projet) - Forte implication territoriale - Espaces partagés dans les résidences avec des acteurs locaux (entreprises, mission locale, information jeunesse, auberge jeunesse, centres de formation, éducation nationale, services municipaux, ...) - Qualité des logements et du mobilier 	<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formatage précis des structures assurant un taux occupation minimum de 85% - Composition du CA - Participation de l'ensemble des élus (veiller à ce que ce ne soit pas que le fait de quelques uns) - Accompagnement sur le long terme de l'association - Maintien d'une mission d'accompagnement collectif des jeunes à la bonne hauteur - Formation et accompagnement sur le long terme tant de l'association que de ses salariés - Maintien du projet de diversification dans le long terme (habitat diffus et intergénérationnel)
Contact	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel GRESILLON URHAJ Pays de la Loire 1, Rue Vasco de Gama 44800 St Herblain Tel : 02 51 70 12 63 - Peggy JEHANNO Directrice Association pour l'habitat des Jeunes au Pays de Grandlieu Machecoul et Logne 	

L'accompagnement des jeunes en milieu urbain

FJT Majo Vilette – 133, Cours Gambetta - 69003 Lyon

Tél : 04 72 13 18 60 - Fax : 04 72 13 18 99

www.fjt-villette.net

Contexte	L'association Majo Vilette gère 565 lits FJT au total avec 3 structures collectives et 84 lits répartis dans 42 appartements dans le diffus (T3). Le principe de la collocation dans ces appartements est souhaité afin de respecter le « vivre ensemble » défendu par les FJT. Les logements diffus sont nés du projet de reconstruction du foyer Vilette et la nécessité de capter du logement dans le diffus pour maintenir une activité identique entre la démolition et la reconstruction. Ce point est essentiel pour comprendre la logique, les réussites et les difficultés à l'accompagnement dans ces logements.
Modalités d'intervention	<p>L'accompagnement débute avec l'AIO (Accueil-Information-Orientation) où un diagnostic du jeune souhaitant bénéficier d'un logement est réalisé. L'équipe socio-éducative sélectionne les personnes selon des critères de stabilité et d'autonomie affirmée (financière notamment). Les équipes socio-éducatives sur les deux structures tentent de faire basculer des jeunes vivants au FJT sur le logement autonome.</p> <p>La <u>visite de l'appartement</u> une fois tous les deux mois par un animateur socio-éducatif (en charge du suivi de 5 à 10 appartements). Cette visite permet de voir rapidement si la cohabitation existe réellement (espace commun, frigo partagés) L'heure de passage et le temps passé varient selon les possibilités et les pratiques de chacun. Lors de ce temps qui peut se faire en soirée, dans la majorité des cas le professionnel est très bien accueilli, l'échange est riche : l'animateur apporte une écoute dans la construction de vie du jeune (en étude, en formation, en premier emploi). Cette entrevue peut durer 30 minutes à une heure. Ces temps peuvent également être l'occasion de constater des difficultés de jeunes (financières, santé) et déclencher un suivi spécifique le cas échéant avec les partenaires concernés. Ces temps sont également l'occasion de construire le projet de sortie, le logement dans le diffus étant une étape transitoire dans le parcours logement du résident.</p> <p>La <u>venue du jeune au foyer</u> pour donner son relevé de compteur et payer son loyer tous les mois au FJT</p> <p><u>La venue sur le foyer central et la faible place de l'accompagnement collectif</u></p> <p>De manière générale, il est pointé la difficulté de rassembler les jeunes dans le diffus sur le foyer dont ils dépendent, ou du moins de les faire participer au projet social de l'association. Les valeurs du vivre ensemble passent essentiellement par la collocation, cette « aventure de vie ». Si les collocations se passent bien dans 90 % des cas, les 10 % de difficulté évidemment attirent les regards. L'accompagnement collectif a donc du mal à exister alors que la participation des jeunes à des activités, à des rencontres informelles est le cœur de tout projet associatif de foyers de jeunes travailleurs. Les activités du foyer central qui ont le plus de chance d'attirer les jeunes concernent les ateliers de recherche logement. Des rencontres entre jeunes des différents appartements sont parfois organisés autour de soirée « apéro » chez l'un des jeunes. Des expériences innovantes dans d'autres foyers sont cités en exemple et comme piste possible à investir : un FJT au Mans organise des apéritifs sur le foyer central, des expositions de peinture dans les appartements en diffus ; les boîtes aux lettres des jeunes vivant dans le diffus sont au FJT permettant aux jeunes d'« appartenir au foyer et au projet de l'association ».</p> <p>Les animateurs constatent aussi que le collectif est davantage une réalité pour des jeunes en habitat diffus quand ils ont vécu sur la structure centrale auparavant.</p> <p><u>La gestion et la médiation locative</u></p> <p>Le suivi de l'état des appartements est assuré par l'équipe socio-éducative, le</p>

	<p>service gestion locative se focalisant sur les structures collectives. Si l'accompagnement passant par des visites régulières dans les appartements est un précieux moyen de veille locative vis-à-vis du bailleur, des difficultés sont remontées quant à cette organisation de compétence peu claire entre l'équipe de maintenance de la Majo et celle des bailleurs. Ceci d'autant plus que le fonctionnement sur cette question est différent de Totem et Villette. On voit ici l'enjeu de la mise en place d'une personne à plein temps sur le parc diffus qui permettrait de faire le lien entre l'accompagnement et la gestion locative. Ce salarié aurait le mérite d'être la personne référence de cette action dans l'association.</p> <p>La médiation locative ne pose pas tant de problèmes que cela. Des stigmatisations des appartements occupés ont cependant lieu sur certains quartiers. L'association veille à réagir à ces stigmatisations.</p> <p><u>Faire sortir les jeunes vers du logement autonome</u></p> <p>Si les jeunes vivant en habitat diffus participent à des ateliers de recherche logement, il est parfois difficile de les accompagner vers une sortie de ce parc et faire en sorte qu'ils se mettent en recherche active d'un nouveau logement. Cela s'explique tout d'abord par l'éloignement encore une fois de la structure centrale et la vie collective. Cela semble aussi s'expliquer par le fait que ces jeunes peuvent parfois ne pas se considérer comme de vrais locataires : ils ne payent pas leur facture d'eau ou d'électricité par exemple. L'accompagnement doit veiller à faire réaliser à ces jeunes que le passage en sortie du parc s'anticipe et se réalise. L'enjeu est qu'il ne soit pas une « marche trop haute » à franchir. C'est dans ce sens que l'équipe socioéducative a demandé aux jeunes de relever sa consommation d'eau et de la communiquer tous les 10 du mois.</p>
<p>Contact</p>	<p>Norbert Granget E-mail : foyerwillette@wanadoo.fr</p>

L'accès à la culture comme support à l'accompagnement collectif

AILOJ

87 avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE

Tél : 04.72.69.02.03

Contexte et enjeux	<p>Une action collective, citoyenne et solidaire à partir de l'habitat diffus: contribuer à rompre l'isolement, favoriser les rencontres et développer la curiosité intellectuelle, une ouverture au monde par la culture, et par voie de conséquence favoriser l'insertion sociale et citoyenne des jeunes dans notre société.</p> <p>L'accès à la culture est un droit pour chaque personne quelque soit sa nationalité, sa situation sociale, financière ou professionnelle véritable outil au sein de nos missions pour lutter contre toute forme d'exclusion, compensant ainsi les inégalités existantes</p>	
Public visé	<p>Jeunes ménages accompagnés par l'association et logés en logement diffus. Ces ménages sont souvent isolés, en rupture familiale et même si ils ont longtemps rêvés de ce 1er logement, ils expriment régulièrement la difficulté à se retrouver seul dans ce nouvel espace.</p> <p>D'autre part leur situation est en général très précaire et l'accès à certaines formes de culture (danses, théâtre, concerts, rencontres) n'est pas envisageable car très loin de leur préoccupation</p>	
Objectifs visés	<p>Faciliter l'accès à la culture de ces jeunes (jeunes isolés, ménages mono parentaux, couples avec ou sans enfant) qui se trouve dans une situation financière précaire, de décrochage social ou en phase d'intégration renforçant ainsi les liens familiaux et sociaux.</p>	
Modalités de mise en œuvre	<p>Signature d'une convention de partenariat avec l'association culture du cœur durée de la convention 1 année calée sur la saison culturelle.</p> <p>Montant annuel adhésion 50€</p> <p>L'association culture du cœur collecte des places gratuites de spectacles ou des entrées pour des expositions et des événements culturels et les propose à l'association partenaire via le site internet avec code d'accès.</p> <p>Un travailleur social et un jeune usager de l'association suivent cet outil : consultation des offres une fois par semaine, les diffuser, informer les ménages, suivre la procédure de réservation, veiller à la bonne utilisation.</p>	
Conditions de réussite	<p>s'organiser pour être très réactif par rapport aux offres</p> <p>mobiliser un jeune pour créer un binôme assurant ainsi un meilleur suivi</p>	Points de vigilance
		<p>maintenir le suivi de l'outil aux départs des personnes référentes</p>
Contact	Blanche BOUSQUET	

Faire de l'accompagnement social à partir de logements diffus un véritable outil de socialisation des jeunes

DECLIC - 5 rue Léon Honoré Labande - 84000 AVIGNON
Tél : 04 90 16 40 20

Enjeux	<p>Outil de sécurisation pour les propriétaires Filet de sécurité pour les jeunes en visant l'autonomie plus que la réparation ; accompagner plus qu'aider</p>
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser ses capacités - Favoriser l'exercice de sa citoyenneté - Développer ses capacités à s'organiser - Promouvoir sa capacité à participer à la vie de l'environnement
Modalités d'intervention	<p>Approche globale Contractualisation claire : Contrat entre le logé / le logeur / l'association avec les partenaires. L'Accompagnement Social doit être adapté en permanence aux besoins.</p> <div style="text-align: center;"> ↓ Objectifs Actions Evaluation </div> <p>L'Accompagnement Social n'est pas une intervention ponctuelle. Il commence au premier accueil et se poursuit jusqu'à l'évaluation de l'action.</p>
Durée d'intervention	<p>ENTRE 12 ET 24 MOIS : un temps qui s'est rallongé ces dernières années</p>
Son contenu (à partir de l'installation du jeune)	<p>Aide à la Gestion du logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion du budget, - Utilisation et appropriation du logement et des parties communes, - Droits et devoirs du locataire <p>Aide à l'amélioration de la situation personnelle et économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau des ressources : par l'emploi et ou la formation - au niveau de la situation sociale, familiale : Maintenir les liens avec les réseaux, résolutions des autres difficultés : soins, santé, éducation, etc... <p>Aide à l'intégration dans le nouvel environnement urbain/ou rural, social et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relations avec le voisinage, intégration dans le quartier : Il s'agit d'éviter de rompre des liens sociaux, des réseaux de solidarité. Il s'agit de préserver, voire renforcer les échanges de voisinage.

<p>Méthodologie d'intervention auprès des jeunes</p>	<p>Pendant le séjour : Préparer le sous locataire à devenir locataire en s'appuyant sur un projet individuel et social cadrant le rôle de chacun : le jeune, le travailleur social de l'association, le bailleur et /ou un autre partenaire</p> <p>les visites fréquentes à domicile doivent permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les étapes à franchir et ce en fonction de la situation personnelle de chaque jeune - confirmer ou non le diagnostic initial : le logement est bien là un levier de l'accompagnement social individualisé, - repérer son état psychologique, ses difficultés, ses capacités à s'approprier de son logement ou non, - d'évaluer étape après étape, tout le long de la sous location, l'évolution de la situation, sa maturité et ses capacités financières et personnelles à changer de statut. sa motivation à se prendre en charge, à assurer son autonomie, son indépendance. <p>Le lien partenarial est nécessaire pour faire avancer la situation tant sur le plan personnel, professionnel ou social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des relations transparentes et de confiance avec le bailleur et/ou le partenaire (conserver une certaine déontologie de travail, une certaine confidentialité). - les limites précises des interventions de chacun - les engagements réciproques pour atteindre l'objectif déterminé en commun et partagé avec le jeune ménage <p>Au terme des objectifs atteints : préparation du bail glissant ou de la mutation</p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontre avec le bailleur et le jeune à domicile - point sur ses capacités à être locataire : la gestion du budget, des documents administratifs, l'entretien du logement (utilisation correcte des équipements, hygiène correcte), le respect des règles de vie en collectif, la connaissance des services de l'organisme et de leur fonctionnement, le repérage des services sociaux, institutionnels classiques, associations si nécessaire - transfert de bail ou mutation
<p>Moyens humains</p>	<p>des professionnels diplômés du social (CESF, Educateurs ou moniteurs éducateurs, Psychologues, Assistantes sociales, animateurs</p> <p>Une équipe pluridisciplinaire est l'idéale car le travail exigé dans ce cadre n'a pas d'équivalence métier. Le cumul des formations sociales actuellement délivrées serait requis. Nouveau métier en perspective !</p>
<p>Description du rôle du travailleur social :</p> <p>Nouveau profil ou Nouveau métier ?</p>	<p>accompagnement personnalisé et collectif : savoir être, savoir faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - conseils et suivi de l'évolution de la situation budgétaire du ménage - aide aux démarches administratives : connaissance de son environnement, des dispositifs et suivi de leur évolution - aide psychologique, aide à la création du lien social - actions éducatives et accompagnement vers l'autonomie - coordination avec le partenariat local pour la répartition des tâches : maintien du lien partenarial... - médiation locative avec le bailleur, gardien, association de locataire ou voisins... - gestion locative et apprentissage des règles de la vie de locataire : connaissance juridique, notion de réparations locatives et non locatives - coordination avec les services internes techniques et comptables de l'association (état des lieux entrants, sortants, pré état des lieux, travaux, déménagement si mutation) - coordination avec les services externes du bailleur privé ou public
<p>Contact</p>	<p>Monique BALTZLI Membre du Bureau National UNHAJ / Directrice-Fondatrice DECLIC 84</p>

Mobiliser les jeunes logés dans le diffus sur des actions collectives

Mission locale Alpes Sud-Isère
205, Chemin Mattons - 38220 Vizille
Tél : 04 76 78 88 76

Contexte et enjeux	<p>En 2001, une résidence sociale (ALOA) a été créée pour répondre aux problèmes de précarité et de mobilité sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. Elle gère à ce jour 8 logements transitoires dans le diffus.</p> <p>Les jeunes sont orientés essentiellement par la Mission Locale et le service social. La création de cette structure a fait émerger une demande croissante relative aux questions de logement.</p> <p>C'est ainsi qu'en 2002, la Mission locale a mis en place un service logement qui accompagne les jeunes dans la recherche et l'accès à un logement. Elle est à ce titre adhérent à l'union Régionale des CLLAJ.</p> <p>L'étroite coopération entre la Mission locale et la résidence sociale permet de mutualiser des actions et des outils.</p>
Public visé	<p>Jeunes 18-25 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • résidant dans un hébergement transitoire géré par l'association ALOA • locataires d'un logement de droit commun et accompagnés par la mission locale
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux jeunes de : <ul style="list-style-type: none"> • se constituer un réseau social • s'approprier leur environnement (voisinage, quartier, infrastructures de la ville...) - Favoriser la solidarité - Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilités - Valoriser leur savoir-être et leur savoir-faire
Modalités de mise en œuvre	<p>La mission locale organise des ateliers sur des thématiques relatives au budget et à la consommation, ce qui permet de donner une dimension collective à l'accompagnement dont bénéficient les jeunes du SL et d'ALOA.</p> <p>Ces deux structures organisent régulièrement, en lien avec le service jeunesse de la ville de Vizille, des repas où les jeunes peuvent se rencontrer, échanger et mettre en commun la nourriture qu'ils ont apportée.</p> <p>Pour les familles avec enfant(s) et notamment les familles monoparentales, ALOA et le SL travaille en partenariat avec une association « bleu citron » (lieu de parentalité) qui accueille deux demi-journées par semaine les parents et leur(s) enfant(s). Des rencontres sont ponctuellement organisées afin qu'elles puissent s'y rendre ensemble.</p> <p>Ce qui leur permet d'échanger en présence de professionnels sur leurs préoccupations de parent.</p> <p>Plus récemment, un projet concernant l'alimentation a été mis en place. Ce projet est en cours de réalisation et il s'agit de mettre en œuvre une démarche participative avec les jeunes : ils sont associés à chaque étape du projet afin que celui-ci soit en adéquation le plus possible avec leur demande et leur réalité. Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les amener à réfléchir sur quelques déterminants du comportement alimentaire (budget, plaisir, convivialité, rythme de vie...). - Les sensibiliser au lien alimentation/santé

	<p>- Leur permettre l'adéquation entre leurs préoccupations économiques et une alimentation favorable à leur santé. Par ailleurs, nous veillons, par la proximité du suivi à favoriser les échanges de services entre jeunes (déménagement, prêt de matériel, bricolage, transport..) à chaque fois que l'occasion se présente.</p>	
<p>Conditions de réussite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proximité et disponibilité dans l'accompagnement - Réseau de partenaires construit 	<p>Point de vigilance</p>	
<p>Contact</p>	<p>Jean Gallego – Directeur 04.76.78.88.76 Florence Gioria – Conseillère logement</p>	

Quel accompagnement en logement diffus ?

Un Toit en Gâtine - 38 rue Ganne BP 16 - 79200 PARTHENAY

Tél: 05 49 64 32 52

Contexte et enjeux	<p>Le territoire est couvert par un réseau constitué de : petites résidences sociales jeunes dans les chefs lieux de canton, logements diffus en médiation locative en centre bourg.</p> <p>Le défi est d'apporter un accompagnement comptant une composante collective.</p>
Public	<p>Tous les jeunes engagés, sur le territoire, dans un travail ou une démarche d'insertion professionnelle.</p> <p>(L'association gère également des réponses pour les jeunes déstructurés).</p> <p>Chaque cas individuel est étudié et donne lieu à une réponse sur mesure.</p>
Objectifs	<p>Habiter un territoire, c'est participer à la vie de ce territoire.</p>
Modalités de mise en œuvre	<p>Dans le cas des petites résidences, une convention est passée avec le centre social du canton et d'autres associations locales pour que les jeunes résidents soient intégrés à leurs activités.</p> <p>Dans le cas des logements diffus : un élu local de chaque commune a accepté un rôle de référent, les jeunes sont régulièrement invités à des réunions de locataires abordant les question du logement mais également les différents aspects de la vie de la commune et, plus largement, du pays via son conseil de développement.</p>
Conditions de réussite	Points de vigilance
Faire leur place aux jeunes dans la vie locale.	
Contact	Jacques Lebert, Directeur, FJT-LEBERT@cc-parthenay.fr

Accueil en binôme sur les permanences du CLLAJ de Lyon

CLLAJ de Lyon 3 rue de l'Abbé Rozier Lyon 1er
Tél. 04 72 07 87 17 - fax : 04 78 29 48 74

Contexte et enjeux	Depuis la création des claj sur lyon, le premier accueil est toujours mené avec les partenaires locaux de de l'insertion sociale et professionnelle. L'intérêt de cet accueil en binôme est la prise en compte de la situation de la personne dans sa globalité.	
Public visé	Jeunes de moins de 30 ans originaires de Lyon, ou ayant un lien avec Lyon par l'hébergement, l'emploi, la formation ou la scolarité et en recherche de logement	
Objectifs visés	<p>pour le public :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 prise en compte de la situation de la personne dans sa globalité 2 conseil orientation prise de rdv en direct immédiate avec le partenaire pour une problématique autre que le logement 3 les jeunes sont peu enclins à rencontrer des travailleurs sociaux, c'est parfois la première rencontre avec eux et dans un contexte extérieur. Elle leur permet de connaître l'aide qui peut leur être apportée et de mieux repérer le bon interlocuteur. 4 l'entretien se passe dans une relation à trois et non duale 5 le partenaire peut intervenir dans l'entretien pour aborder ou approfondir certains éléments de la situation en complémentarité avec la référente claj 6 il est aussi un appui dans le diagnostic et peut conforter la proposition d'avancée dans le projet faite au jeune par le claj , notamment quand il y a des étapes nécessaires avant l'accès à un logement de droit commun <p>pour le claj et ses partenaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 une connaissance plus fine des missions de chacun et donc une meilleure orientation 2 un apport d'informations sur les acteurs du logement et les services proposant des aides à l'accès utiles aux partenaires dans leurs missions quotidiennes 3 un travail partenarial hors de leur cadre d'intervention, avec un public différent pour certains partenaires 4 un lien étroit avec les partenaires qui facilite l'accompagnement en commun des ménages 	
Modalités de mise en œuvre	Le premier accueil se fait en binôme avec un acteur de l'insertion sociale ou professionnelle : les ccas des arrondissements de Lyon, des associations spécialisées dans la santé, dans le suivi des jeunes majeurs, les éducateurs de prévention du 4ème arrondissement. Après une rapide présentation des accueillants et des missions du claj, entretien diagnostic nous échangeons avec la personne sur son projet. Ce premier dure environ 30 minutes, il permet à partir du projet de la personne de vérifier sa faisabilité, mettre en œuvre ou les étapes nécessaires pour	
Conditions de réussite	Maintien de la mobilisation et de la participation	Points de vigilance Des restrictions budgétaires nous ont conduit à recentrer cette action sur le siège de l'association de ce fait nous avons perdu des partenaires impliqués sur cette permanence comme la mission locale, des associations spécialisées il est nécessaire de remobiliser le partenariat.
Partenariat financier possible	Ville de Lyon, Conseil Général du Rhône (faj), Acse,	
Contact	Eliane GACHET KUBICKI claj-e.gachetkubicki@aliceadsl.fr 04 72 07 87 17 Rachida ELBOUZIDI claj-r.elbouzidi@aliceadsl.fr	

Partenariat pour une insertion globale des jeunes au-delà de l'Habitat

**Mission Locale de Vénissieux à travers son Service Logement et PACT du Rhône
8, Avenue Division Leclerc 69200 Vénissieux 04 72 89 13 30**

Contexte et enjeux	Les jeunes de moins de 25 ans sans situation professionnelle stable rencontrent des difficultés majeures à trouver un logement. Parallèlement, l'absence d'hébergement stable apparaît comme un frein à leur insertion professionnelle. Face à ce constat, le Service Logement de la Mission Locale de Vénissieux et le PACT du Rhône ont travaillé en partenariat afin d'apporter une réponse cohérente aux difficultés que rencontrent les jeunes vénissiens dans leur recherche de logement.	
Public visé	<p>_ Jeunes de 18 à 25 ans domiciliés sur la commune de Vénissieux et accompagnés dans le cadre de leur insertion professionnelle par la Mission Locale de Vénissieux.</p> <p>_ Célibataire ou en couples (2 logements) et femmes seules avec un enfant ou couples avec un enfant (3 logements) _ Les</p> <p>jeunes accédants doivent avoir des ressources leur permettant de subvenir aux charges liées au logement (loyer et charges, électricité, chauffage individuel, assurance) et à celles liées à leur vie quotidienne. Ces ressources pouvaient être liées à des minima sociaux (RMI, API), aux Assedics ou à un emploi.</p>	
Objectifs visés	<p>_ Permettre à des jeunes de moins de 25 ans de stabiliser leur situation d'hébergement afin qu'ils puissent se maintenir ou accéder à l'emploi ou à une formation .</p> <p>_ Permettre à ces jeunes d'avoir une 1ère expérience du logement qu'ils pourront mettre en avant lors de leur recherche de logement autonome.</p>	
Modalités de mise en œuvre	Le Pact du Rhône lié par convention à un bailleur public était en charge de la gestion locative adaptée de 5 logements dans un quartier résidentiel de Vénissieux. Les jeunes qui accédaient à ces logement signaient une convention d'occupation précaire et révoquant de 3 mois renouvelable jusqu'à un an. La Mission Locale de Vénissieux par l'intermédiaire de son Service Logement avait pour mission : de proposer des candidatures de jeunes de moins de 25 ans en accord avec le Pact et le bailleur public propriétaire, d'assurer l'accompagnement social des occupants, d'accompagner le relogement de l'occupant. Le Pact lui procédait à l'état des lieux entrant et sortant, à la rédaction et à la signature de la convention d'occupation précaire, au suivi administratif et financier (quittancement, réception de l'indemnité d'occupation, gestion des charges locatives) pendant la durée de l'occupation. Les jeunes qui accédaient à ces logements faisaient l'objet d'un double accompagnement : un accompagnement par le SL et un accompagnement par leur conseiller ML dans le cadre de leur insertion professionnelle.	
Conditions de réussite	<p>_ Organisation d'une commission d'attribution</p> <p>_ RDV et VAD régulières avec les jeunes</p> <p>_ Echanges réguliers avec les services de comptabilité du gestionnaire et avec le conseiller Mission Locale accompagnant le jeune</p> <p>_ Faire repérer par le partenariat local ces logements comme temporaires pour faciliter les sorties</p>	Points de vigilance
		<p>_ Demande une disponibilité importante et immédiate en cas de problème</p> <p>_ En cas de reprise par le bailleur de ces logements en fin de convention : arrêt de l'expérience (les 5 logements concernés ont été repris par le bailleur public propriétaire en 2008)</p>
Contact	Marie-Laure SOTERAS ml.soteras@mlvenissieux.com	

Connaissance de l'Offre d'Hébergement et de l'accompagnement des Personnes Hébergées COHPHRA

URHAJ - 133 cours Gambetta - BP 3044 - 69395 Lyon cedex 3
Tél : 04 72 13 18 77 - Fax : 04 72 13 18 68 - Email : rhone_alpes@unhaj.org

Contexte et enjeux	<p>L'URHAJ collabore avec la DRASS et la DRE à la création d'un outil statistique régional d'observation de l'offre d'hébergement et des parcours résidentiels des jeunes (mais aussi de tous les demandeurs d'hébergement auprès des structures de logement transitoire et d'hébergement d'urgence).</p> <p>A côté d'un outil d'analyse régionale et territoriale sur les demandes d'hébergements afin de construire une offre adaptée, le but est de permettre à chaque structure de mieux définir son activité en terme d'accueil et d'accompagnement.</p>	
Public visé	<p>. Tous les demandeurs d'hébergement auprès des structures de logement transitoire, d'hébergement</p>	
Objectifs visés	<p>. Décrire la situation d'une personne en terme de revenu, d'emploi, de suivi social par photographie</p> <p>. Recenser l'offre d'hébergement (au sens large) et les personnes hébergées</p> <p>. Descriptif de l'offre par type d'hébergement et par communes</p> <p>. Enregistrement de tout ménage faisant une demande, puis de son admission, et de sa sortie</p>	
Modalités de mise en œuvre	<p>. Plateforme informatique internet de saisie</p> <p>. Il est constitué de plusieurs fiches de saisie : offre, demande, admission, sortie</p> <p>. La fiche Offre est remplie par le Responsable Opérationnel Départemental « ROD » et les trois autres fiches directement par les structures</p> <p>. Les données recueillies permettent ensuite de produire des statistiques portant sur l'offre et la demande d'hébergement et d'effectuer divers croisements.</p>	
Conditions de réussite	Points de vigilance	
<p>. Pertinent si rempli par l'ensemble des établissements</p> <p>. Définir collectivement ce qu'est l'hébergement, le logement</p> <p>. Ne peut pas remplacer des études et évaluations plus qualitatives (notamment sur l'accompagnement)</p>	<p>. La CNIL oblige de rendre anonyme les listes au bout de 3 ans : difficile d'observer un parcours résidentiel; question de la confidentialité</p> <p>. Les structures ne sont pas payées en conséquence du temps passé</p> <p>. Ne permet pas une analyse individuelle de l'accompagnement social durant la période d'hébergement.</p>	
Partenariat financier possible	<p>Pilotage du projet DRASS / DRE Rhône alpes</p> <p>Financeurs DRASS et collectivités territoriales</p>	
Contact	<p>Mélanie Rousset - URHAJ Rhône Alpes</p> <p>04 72 13 18 77 - melanie.rousset@unhaj.org</p>	

Evaluation de l'accompagnement des jeunes dans le cadre d'une démarche qualité

URHAJ - 133 cours Gambetta - BP 3044 - 69395 Lyon cedex 3
Tél : 04 72 13 18 77 - Fax : 04 72 13 18 68 - Email : rhone_alpes@unhaj.org

contexte et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> . Une démarche d'évaluation dans les FJT encadrée par la loi (Loi sociale rénovée 2002, décret de 2007 + Circulaire CNAF 2006) . Assurer l'indépendance associative, devançer les financeurs publics, faire reconnaître une démarche d'évaluation construite par les FJT affirmant un savoir faire spécifique ; proposer cet outil à terme comme cadre de référence . Renforcer une identité collective dans l'acceptation des différences 	
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> . Les FJT - Résidence Habitat Jeunes . Les jeunes habitant le FJT et les logements en diffus (foyers soleil). . L'ensemble des professionnels 	
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> . Evaluer la qualité de l'accompagnement global et spécifique en FJT de manière objectivable et mesurable en tenant compte du contenu, des difficultés réelles ainsi que des spécificités de chacun . Rappeler la responsabilité républicaine et non celle de l'opérateur concernant la jeunesse . Reconnaître et accepter les différences de pratiques tout en faisant UNION 	
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> . Mise en place d'une plateforme informatique régionale qui serve de support pédagogique et d'accompagnateur . 3 phases de travail : en équipe autonome avec un support internet pédagogique interactif adapté; avec un accompagnateur; en individuel . Publication et utilisation d'un outil propre au réseau permettant de produire automatiquement des documents de synthèse, d'évaluation . Travail d'évaluation interfjt (équip'haj) entre 4 structures 	
Conditions de réussite		Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> . Que l'ensemble des personnes traversant le FJT s'implique : jeunes résidents, tous les professionnels . Vision identité collective 		<ul style="list-style-type: none"> . Tomber dans une logique de rationalisation des coûts, de captations de publics "cibles" finançables . N'être marqué que par les spécificités de chacun et ne pas entrer dans une logique de progrès
partenariat financier possible	Etat, CAF, Conseils Généraux, Régionaux, Communautés d'agglomération, de communes, Villes, Fondation Abbé Pierre	
Contact	Jean-Pierre Fayard, Directeur Régional URHAJ Rhône Alpes 04 72 13 18 77, jeanpierre.fayard@unhaj.org	

Ateliers collectifs d'accès au logement pour les jeunes de Tarare - L'arbresle

PACT du Rhône en partenariat avec la Mission locale du nord ouest du département
87, avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon
04 72 84 62 84

Contexte et enjeux	<p>Depuis ses origines, le PACT du Rhône a cherché à procurer aux personnes et familles les moins favorisées les meilleures conditions d'habitat. A travers ses différentes missions d'Accompagnement Social.</p> <p>Lié au Logement (ASLL) le PACT du Rhône a pu constater les difficultés de certaines familles à accéder ou à se maintenir dans le logement. D'autant plus que le Conseil Général ne couvre pas le Nord Ouest du Département du Rhône, de l'ensemble de ses dispositifs. Ainsi par exemple, les mesures d'ASLL (dispositif de droit commun) n'étaient pas dispensées en milieu rural.</p> <p>Les intervenants sociaux des territoires de Tarare et L'Arbresle, qui se réunissent à l'occasion de différentes commissions et qui exercent leurs missions généralistes en matière sociale, ont demandé au PACT du Rhône "spécialiste" du logement » de venir dispenser une information logement sur leur territoire. Et ce, à l'attention de leur public, qui de par ses conditions modestes, « nécessite une traduction de l'information liée au logement ».</p>
Public visé	<p>A travers ses différentes évaluations des permanences ACOL, le PACT démontrait une moyenne d'âge supérieure à la trentaine. Preuve que le public jeune de 16-26 ans fréquentait peu l'ACOL, malgré des besoins recensés par les professionnels de la mission locale, en terme « d'information liée à l'accès au logement dans de bonnes conditions ».</p>
Objectifs visés	<p>Grâce au soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiale de Villefranche le PACT du Rhône a mis en place une permanence d'Accueil Conseil Orientation Logement (ACOL) en 2003, dans les locaux du Pact Rhône Ouest. Il est le seul opérateur d'ASLL Lyonnais à assurer des mesures d'ASLL à Tarare et L'Arbresle (le Nord Ouest du département) depuis 2005.</p> <p>Il a mené en lien avec la mission locale du Nord Ouest, des ateliers collectifs d'accès au logement pour un public jeune, non préparé à la décohabitation, d'autant plus que le territoire de Tarare est dépourvu de CLLAJ.</p>
Modalités de mise en œuvre	<p>Une Conseillère en Economie Sociale Familiale du PACT du Rhône mobilisée, pour concevoir le Power Point et animer ces ateliers, au moyen : d'un outil informatique, d'un local à Tarare ou l'Arbresle. Dans les locaux du Pact Rhône Ouest à Tarare où se tiennent les permanences ACOL, ou la mission locale, ou le Lycée Barthélémy Thimonier de L'Arbresle).</p> <p>contenu concis : ateliers en début d'après-midi et interactif</p> <p>Dans un cadre convivial de type « goûter » avec gâteaux, boissons non alcoolisées et libres échanges. Est-on prêt à accéder à un logement autonome ? Quel logement ? Qu'est-ce qu'un logement cher ? Notion de gestion de budget, car « habiter » coûte cher</p> <p>Comprendre les mots clefs » : bailleur, garant, dépôt, de garantie, assurance multirisque habitation, franchise, bail, état des lieux, loyer, charges, AL, APL...</p> <p>Démarches et vie dans le logement trouvé : signature du bail, dossier d'APL,</p>

	ouverture compteurs, se meubler, décorer & entretenir son logement, payer son loyer, respecter son voisinage, s'enraciner dans son quartier etc - Questions, réponses, échanges en groupe.
Conditions de réussite	Points de vigilance Arrêt de l'action, en plein rodage, faute de financement la moyenne de 3 personnes par atelier, montre à quel point il est difficile de mobiliser ce public, et à fortiori en milieu rural, mal desservi par les transports en commun.
Partenariat financier possible	Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) et Fonds d'Insertion Professionnel (FIP) pour les Jeunes, perçus par la mission locale et mis à disposition du PACT, ainsi que la collaboration d'une animatrice référente des jeunes à la mission locale
Contact	Marie-Claire Scotti pact du rhône mscotti@pact-arim.org 04 37 28 70 32

Dossier du participant / Colloque Fondation de France: Un toit pour chaque jeune - 5 octobre 2009 -

Accompagnement dans l'habitat diffus urbain par un FJT

Association Habitat Jeune - 133, cours Gambetta - 69003 LYON

Tél. : 04 72 13 18 60 - Fax : 04 72 13 18 61

www.habitatjeune.org

Contexte et enjeux	L'association a développé des logements (42) en collocation dans le diffus afin de supporter économiquement le délais de reconstruction du FJT sur site. Afin de respecter le "vivre ensemble" défendu par l'association, ces logements sont occupés en collocation, nécessitant un accompagnement et un travail avec la structure centrale	
Public visé	. Les jeunes de 18 à 30 ans en priorité visés sont ceux passant au préalable par la structure centrale dans une logique de parcours résidentiels . Les appartements sont aussi loués à des jeunes ne passant pas nécessairement en structure collective au préalable, et ce de plus en plus	
Objectifs visés	. Assumer une transition vers le logement individuel . Faire vivre des jeunes sur des expériences collectives différentes . Développer une gamme d'habitat pour l'adapter au mieux aux besoins de chaque jeune, la réalité économique de ceux-ci et de l'association . Que les jeunes s'"accompagnent" entre eux	
Modalités de Mise en œuvre	. Tout commence lors de l'AIO: un diagnostic du jeune souhaitant un logement est réalisé. Mise en regard avec des critères de stabilité et d'autonomie (vivre avec une autre personne, ressource économique, emploi) . Rencontre entre les deux collocataires . Visite bi-mensuelle de l'équipe socio-éducative entre accompagnement et gestion locative . Venue du jeune au foyer : donner son relevé de compteur, payer le loyer	
Conditions de réussite	Points de vigilance	
. Un animateur suivant 5 à 10 appartements . Le collectif est davantage une réalité pour les jeunes quand ils ont vécu sur la structure centrale auparavant	. Faible place de l'accompagnement collectif, faire venir les jeunes sur la structure centrale (apéritifs, boîte aux lettres, expositions envisagés) . Idéal = une personne à temps plein sur l'habitat diffus entre gestion locative et accompagnement . Les jeunes ne se sentent pas comme vrais locataires (paiement factures) : difficulté pour les sorties en logement autonome	
Partenariat financier possible	Etat (FONJEP), CAF mais pas (encore ?) Lyon ou le Grand Lyon	
Contact	Cécile Deschère 04 72 13 18 60 - partdieu@habitatjeune.org	
Expériences connues sur ce thème	Association Relais Jeunes Charpennes, structure "Appartement" sur Villeurbanne et Vénissieux (jeunes confiés et jeunes travailleurs)	

D'un regard régional à une échelle territoriale restreinte : pour la mise en cohérence des politiques publiques en matière d'habitat jeunes

U.R.HA.J Centre 16, rue B. Palissy - 37000 TOURS
Tél : 02 47 60 51 51

<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Dès 2000, l'URHAJ Centre avait réalisé sa première étude régionale visant à proposer une démarche de requalification de l'offre existante pour les jeunes et une extension de celle-ci sur les territoires non couverts.</p> <p>Depuis, à la demande de l'Etat, d'associations locales ou encore d'EPCI, l'URHAJ a réalisé plusieurs études et diagnostics à des échelles territoriales diverses (Pays, agglomérations, communautés de communes, villes) visant les mêmes objets.</p> <p>Cette stratégie, relayée depuis trois ans sous le couvert de l'accord cadre UNHAJ, a produit un certain nombre d'effets en matière de mobilisation des acteurs politiques et institutionnels locaux. Néanmoins, il s'est parfois avéré que la nature de la commande publique pouvait ne pas entrer en cohérence avec une démarche d'ensemble. En effet, les politiques de l'habitat sont aujourd'hui du ressort d'un grand nombre d'acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle régionale : l'Etat (programmation) et le Conseil Régional - A l'échelle départementale : L'Etat, les Conseils Généraux (PDALPD, Plan Départementaux pour le Logement des Jeunes, Plans Départementaux de l'Habitat, Délégation des aides à la pierre ...) - A l'échelle des Pays (ou des agglomérations élargies): le Conseil Régional, l'Etat, le Syndicat Mixte porteur du Pays, celui porteur du SCOT, les associations locales (Habitat Jeunes – Missions Locales) - A l'échelle des Communautés de Communes ou d'agglomération : les EPCI et les Villes (Programmes locaux de l'Habitat) - A l'échelle des Villes ... le Maire qui continue de souhaiter mener sa propre politique de l'habitat. <p>En 2008, le Conseil Régional a missionné l'URHAJ pour mettre en cohérence les différentes approches territoriales en matière d'habitat pour les jeunes à partir d'une unité géographique d'intervention, le Pays.</p> <p>Cette démarche a pour objectif de mettre en conviction des acteurs politiques, institutionnels et associatifs réunis en comité de pilotage afin de porter un regard croisé sur les problématiques de jeunesse, singulièrement à partir de l'habitat et des mobilités. Une vigilance extrême est portée sur la mise en cohérence des préconisations avec les unités territoriales élargies (Pays ou agglomérations voisines, département).</p> <p>A terme, à raison de 4 diagnostics par an, les territoires ruraux de la région Centre seront pourvus de Plans Locaux pour l'Habitat des Jeunes.</p>
<p>Public visé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les élus et les associations des territoires, - les jeunes eux-mêmes dans toutes les formes que prennent leurs mobilités.
<p>Objectifs visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des diagnostics de territoires visant à produire des plans locaux pour l'habitat des jeunes, - mettre en conviction les acteurs politiques, institutionnels et associatifs locaux à partir d'un diagnostic partagé dont le financement

	<p>est assuré par la Région,</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier la cohérence de l'ensemble des dispositifs et les faire interagir, - produire une offre adaptée aux territoires ruraux, - faire émerger un portage opérationnel local à partir des associations Habitat Jeunes
Partenariat financier possible	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional • EPCI • Conseils généraux
Autres expériences	<p>Le mouvement UNHAJ (tête de réseau nationale, URHAJ et associations locales) a développé depuis de nombreuses années une expertise lui permettant de conduire des études de territoires préalables à la mise en œuvre de projet « habitat jeunes ».</p>

Contact	<p>URHAJ Centre – Florian MAILLEBUAU, chargé de développement centre@unhaj.org</p>
----------------	---

Etude sur le logement et l'habitat des jeunes en parcours d'insertion en Charente Maritime

U.R.H.A.J Poitou - Charentes
16, rue St Pierre Le Puellier - BP 228 - 86006 POITIERS CEDEX
Tél / Fax : 05 49 88 48 05

Contexte et enjeux	<p>Depuis plusieurs années, de nombreux acteurs travaillant dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle ont fait part d'une difficulté majeure rencontrée par les jeunes. Ces derniers font en effet face à de plus en plus de problèmes pour accéder à un logement de mobilité ou d'installation et pour s'y maintenir. Ce phénomène alerte aujourd'hui les travailleurs sociaux, dans son ampleur mais également dans ses conséquences. Par la difficulté des conditions d'accès et l'absence de mesures d'accompagnement pour y permettre le maintien, le logement devient trop souvent un élément déstabilisant et excluant dans le processus de recherche d'emploi, de formation ou d'apprentissage.</p> <p>Cette préoccupation nationale s'est exprimée à travers la circulaire n°2006-75 du 13 octobre 2006 qui souhaite « la mise en place dans chaque département d'un plan territorialisé relatif au logement des jeunes » pour l'année 2008. Ce plan d'action doit être élaboré à partir d'un diagnostic relatif à la situation des jeunes en matière de logement et d'habitat sur le territoire. Fort d'un travail d'étude réalisé sur le département de la Vienne, l'URHAJ Poitou-Charentes s'est saisie des interrogations initiées par les différents acteurs locaux et de cette réflexion engagée autour d'une action nationale, pour interpellier dès le début 2007, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général de la Charente-Maritime et la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Ces trois acteurs ont accepté de financer conjointement cette étude, convaincus de la nécessité d'une action auprès des jeunes et assurés de la qualité de l'expertise de notre réseau dans ce domaine.</p> <p>L'accord-cadre signé en novembre 2006, entre l'UNHAJ, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation, conforte ainsi la reconnaissance de cette expertise au plan national et valide l'exigence de mesures en faveur du logement des jeunes.</p> <p>Par ailleurs, à l'échelle de la Région Poitou-Charentes, le Conseil Economique et Social a également pris la mesure de l'enjeu, avec un rapport de mars 2008 sur « l'accès au logement des jeunes adultes en insertion sociale ou en mobilité professionnelle »¹. La Direction Régionale de l'Equipement a choisi dans le même temps de lancer une étude complémentaire sur les quatre départements devant servir à la rédaction des plans départementaux pour le logement des jeunes.</p>
Public visé	<p>Comme cela est précisé dans le titre, l'objet de cette étude portera sur les jeunes, garçons ou filles, âgés de 18 à 26 ans, résidents dans le département de Charente Maritime et inscrits dans un parcours d'insertion social et/ou professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Jeunes accédant à un emploi (CDD, CDI, intérim, contrats aidés, etc.),✓ Jeunes en formation en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation, etc.),✓ Jeunes en stage, en formation,✓ Jeunes en démarche active d'accès à l'emploi accompagnés par différents partenaires (Mission Locale, PAIO, PLIE, ANPE,

¹ Rapport téléchargeable sur le site du CESR - www.cesr-poitou-charentes.fr et synthèse en Annexe 8.

	<p>etc.),</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Jeunes suivis par différents acteurs sociaux dans le cadre de la mise en place d'un projet d'insertion. ✓ <p>La question de la spécificité du logement des saisonniers sera prise en compte dans l'approche des publics visés.</p> <p>Les jeunes scolaires et étudiants ou bénéficiaires du RMI n'appartenant pas aux catégories détaillées ci-dessus ne seront pas intégrés dans le champ de l'étude.</p>
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un état des lieux des réponses et des dispositifs existants en matière d'Habitat des Jeunes sur le département et amener la connaissance des dispositifs en matière de logements des jeunes en détaillant : <ul style="list-style-type: none"> ☐ L'objectif de ces dispositifs, ☐ Les publics visés, ☐ Leurs modalités de mise en œuvre, ☐ Les partenariats pouvant être actionnés, ☐ Les moyens financiers mobilisables. • Repérer les besoins, les difficultés rencontrées selon les publics et les zones géographiques • Permettre une information et une mobilisation des élus, partenaires et acteurs locaux dans le domaine de l'Habitat des Jeunes, • Fournir aux acteurs locaux les éléments pouvant permettre l'élaboration d'un schéma départemental concernant l'Habitat des Jeunes, schéma prenant en compte la spécificité des différents territoires du département. <p>L'objectif était d'élaborer un outil permettant aux opérateurs et aux prescripteurs de connaître les dispositifs existants, les moyens de les mobiliser, de les actionner et de les mettre en œuvre.</p>
Conditions de réussite	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Portage politique du projet pour permettre une bonne approche des élus locaux, • Associer les acteurs Habitat Jeunes présents sur les territoires, • S'appuyer sur les réseaux et une bonne connaissance du terrain pour les territoires non couverts, • Porter une attention particulière à ne pas plaquer de réponses tout faites sur les problématiques repérées mais à ce que celles-ci émanent d'un travail d'élaboration conjointe entre tous les acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire attention à ce qu'un retour soit fait aux acteurs de terrain et pas seulement au financeur de l'étude, • Le financement du « Service après-vente » de l'étude pour la mise en œuvre des préconisations, notamment sur les territoires non couverts
Partenariat financier possible	<p>Financement Tripartite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CAF de la Charente Maritime et Conseil Général par le biais du financement d'actions collectives part le Fond Départemental d'Aide aux Jeunes, • Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle par le biais des Fonds F.I.P.J.
Contact	<p>J-P FAURE ; Directeur Association Horizon Logement Jeunes -FJT La Rochelle</p> <p>E. VRIGNAULT ; coordinatrice Régionale URHAJ Poitou-Charentes</p> <p>Etude intégrale à télécharger sur le site de l'UNHAJ : http://www.connaître.unhaj.org/unions-regionales</p>

Autres expériences significatives :

Le mouvement UNHAJ (tête de réseau nationale, URHAJ et associations locales) a développé depuis de nombreuses années une expertise lui permettant de conduire des études de territoires préalables à la mise en œuvre de projet « habitat jeunes ».

Mailler le territoire départemental d'une offre de logements pour les jeunes

Association Jeunesse et Habitat (Indre et Loire)
16 rue Bernard Palissy - 37000 TOURS
www.asso-jeunesse-habitat.org

Contexte du projet	<p>Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), l'Etat, le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération (Tours Plus) et la CAF pilotent en lien avec les associations Habitat Jeunes et les Missions Locales du département, un schéma visant à organiser les réponses, en terme de logement, adaptées aux besoins de tous les jeunes en mobilité en Indre et Loire.</p> <p>Attributaire d'une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) « logement des jeunes », l'Association Jeunesse et Habitat est chargée d'animer un large partenariat départemental et local afin d'identifier les besoins, mettre en conviction les acteurs locaux, définir des plans locaux pour l'habitat des jeunes, organiser et mettre en œuvre les réponses.</p>	
Public visé	Les jeunes en mobilité professionnelle, formative ou sociale (décohabitations de proximité)	
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - définir les besoins à différentes échelles territoriales (département, Pays, communautés de communes, villes) - mettre en conviction les acteurs politiques et institutionnels locaux, - co-construire des réponses adaptées, - créer ou capter une offre nouvelle de logements pour les jeunes, - animer un partenariat local - mettre en cohérence les différentes réponses, sur le plan qualitatif et quantitatif 	
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de diagnostics de territoires à partir des Programme Local d'Habitat ou de demandes formulées localement, - animation d'une coordination départementale associant les réseaux UNHAJ et Missions Locales, - réalisation d'études de faisabilité, technique et financière - portage d'opérations spécifiques : micro résidences FJT, logements temporaires... - 5 micro-résidences FJT ont été créées en 5 ans. Trois autres sont en projet (inscrites à la programmation) 	
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - un portage politique de la démarche – au niveau départemental et local - associer tous les partenaires - des liens avec le monde économique - une visibilité financière à moyen terme pour asseoir le processus 	Points de vigilance
Partenariat financier possible	<ul style="list-style-type: none"> - Etat et délégataires des aides à la pierre (MOUS) - CAF - Fondations de France et Abbé Pierre 	
Contact	CI GARCERA – DG de l'Association Jeunesse et Habitat cl.garcera@unhaj.org	

LE BAIL GLISSANT

DEFINITION

La sous location en bail glissant consiste à permettre à une personne ou un ménage en difficulté sociale d'accéder à un logement, en tant que sous-locataire d'une association elle-même locataire en titre du propriétaire. Le bail glissant est limité dans le temps, pour une période transitoire, au terme de laquelle le bail « glisse » au nom de la personne ou du ménage. Ce dernier devient alors locataire en titre. Durant cette période, l'association réalise un accompagnement qui permettra à la personne ou au ménage d'acquiescer son autonomie.

CADRE REGLEMENTAIRE

Le bail glissant n'est pas réglementé en tant que tel, mais relève d'une série de textes (lois et décrets) relatifs à la sous-location :

- Le décret du 15 juin 1976 sur l'Aide Sociale à l'Hébergement (début de la notion d'appartement éclaté loué par des associations au bénéfice de ménages relevant de l'A.S.H.)
- L'article 80 de la loi Quillot du 22 juin 1982 (clarification de la notion de sous-location)
- La Loi Méhaignerie du 6 Juillet 1989 (Rapports locatifs).

La loi Besson encourage cette disposition dans le cadre des FSL, qui « peuvent » accorder leur garantie financière aux associations mettant en œuvre la sous-location et financer les mesures d'accompagnement social des occupants.

Enfin le Code de la Construction et de l'Habitation autorise les bailleurs à louer des logements dans la perspective d'une sous-location à des personnes en difficulté.

QUELS DOCUMENTS ?

- ♦ **Un contrat de location** (loi du 6 juillet 1989) entre le bailleur et le titulaire du bail (association) précise la destination de la sous-location avec glissement au nom de l'occupant au terme d'un accompagnement social dont la durée est déterminée et qui valide la possibilité pour ce dernier d'accéder au bail direct. Une convention peut être annexée définissant les conditions de mise à disposition des logements et les obligations de chacun.
- ♦ **Un contrat de sous-location** entre l'association et le sous locataire, mentionne le contrat de location et le contrat d'accompagnement social.
Ce dernier est passé entre l'occupant et une association qui peut être différente de l'association locataire.

QUI FAIT QUOI ?

Le bailleur

Il relève du droit commun pour ce qui concerne ses droits et devoirs.

Il est responsable des gros travaux.

L'association

Comme locataire en titre jusqu'au glissement du bail, elle en a les droits et devoirs. Elle est financièrement et juridiquement responsable du paiement des loyers et charges, de l'entretien du logement, des dégradations éventuelles et des problèmes avec le voisinage.

Le sous locataire

Il doit respecter le contrat de sous-location.

ET LES AIDES AU LOGEMENT DE LA CAF : qui les perçoit ?

- concernant le bailleur : bénéficiant de l'AL ou l'APL en tiers payant, il peut percevoir directement le résiduel de loyer payé par l'association ou le sous locataire.
- concernant l'association : elle peut percevoir l'AL ou l'APL en tiers payant et le résiduel du sous locataire. Sa responsabilité juridique est engagée en cas d'expulsion lorsque le sous locataire ne respecte pas ses engagements durant la période de sous-location.
- concernant le sous-locataire : il peut autoriser l'association ou le bailleur à percevoir l'AL ou l'APL en tiers payant.

LES PLUS

Pour l'association, le bail glissant offre la possibilité de tisser des relations partenariales avec les différents types de bailleurs.

Pour le bailleur : le bailleur bénéficie d'une sécurisation maximum de la location (le portage du bail et la responsabilité, en cas de problèmes, sont assurés par l'association).

Pour le ménage : durant la période bail glissant, le ménage (ou la personne) est soutenu et la période « d'essai » est partagée avec l'association. Le passage en bail direct officialise l'accès à l'autonomie

LES MOINS

1. Le bail glissant ne doit pas devenir le « passage obligé »
2. le bail glissant doit glisser ; l'association ne doit pas rester garant à vie
3. des lignes de financement claires doivent être dégagées pour les associations
4. l'association prend tous les risques financiers
5. les objectifs doivent être énoncés clairement dès le départ et ne doivent pas être supérieurs à ceux exigées par les bailleurs pour un autre locataire.

Simulation de l'association ADDSEA (Paris) pour évaluer le coût réel du logement pour un jeune qui s'installe dans un logement autonome

3 tableaux sont présentés :

- Budget d'un jeune (vie quotidienne) hors frais d'hébergement.
- Frais d'entrée dans un studio en région Ile-de-France (parc privé).
- Frais d'entrée dans un T1 en région Ile-de-France (parc social).

SERVICE HÉBERGEMENT

**BUDGET PRÉVISIONNEL JEUNE
"Frais de vie quotidienne"
(hormis charges hébergement)**

Désignation	Jour	Mois
Alimentation	12,00 €	372,00 €
Transport		55,10 €
Habillement		50,00 €
Hygiène de soi		20,00 €
Entretien du studio		10,00 €
Tel portable		30,00 €
Divers		50,00 €
Total		587,10 €

Observations:

Alimentation : 12€ dont 1 repas pris à l'extérieur. L'exemple proposé concerne 1 mois de 31jrs.

Transport : possibilité carte solidarité transport, carte imagine R.

Malika Medjellekh, responsable du service hébergement
Paris, le 19 mai 2009

**BUDGET ACCÈS À SON PREMIER LOGEMENT
(type studio parc privé région Ile de France)**

Pour avoir les clés...		
Frais d'agence		550
Dépôt de garantie	poss. Locapass, GRL, FSL accès.	650
1er loyer avec charges		705,3
Assurance habitation		120
Total		2 025,30 €
Charges fixes		
	<i>À l'année</i>	<i>Par mois</i>
Eau (diagnostic 3F)	froide : 84€/an (30m3 x 2,80€) Chaude : 99,60/an (12m3 x 8€30)	15,3
Charges communes logt		40
Loyer	Prévoir 1 loyer d'avance sur le budget	650
Gaz (diagnostic EDF)		31
Électricité (diagnostic EDF)		16
Téléphone internet		30
Téléphone portable		30
Taxe d'habitation	250€ en moyenne	25
Impôts sur le revenu	À intégrer mensuellement de préférence...	
Total		837,30 €
Aménagement du logt		
Electroménager	Réfrigérateur	200
	Cuisinière	250
	Lave linge	300
	Fer à repasser	40
	Aspirateur	50
	Total	
Ameublement	Canapé convert. (couchage quotidien)	300
	Table	80
	2 chaises	60
	Armoire	250
	Meubles cuisine	150
	Meuble SDB (incluant miroir)	70
	Bibliothèque	60
	Divers : linge de maison, vaisselle...	150
	Total	
TOTAL		4 822,60 €

Observations : charges fixes : prévoir mensualisation assurance habitation voire véhicule, impôts sur le revenu.

**SERVICE HÉBERGEMENT
BUDGET ACCÈS À SON PREMIER LOGEMENT
(exemple : type T1 parc social)**

Pour avoir les clés...		
Dépôt de garantie	poss : Locapass, GRL, FSL accès.	250
Loyer		322,98
Assurance habitation		120
Total		692,98€
Charges fixes	<i>À l'année</i>	<i>Par mois</i>
Eau (diagnostic 3F)	froide : 84€/an (30m3 x 2,80€)	15,3
	Chaude : 99,60/an (12m3 x 8€30)	
Charges générales dont chauffage		57,68
Loyer	Prévoir 1 loyer d'avance sur le budget	250
Gaz (diagnostic EDF)		31
Électricité (diagnostic EDF)		16
Téléphone internet		30
Téléphone portable		30
Taxe d'habitation	250€ en moyenne	25
Impôts sur le revenu	À intégrer mensuellement de préférence...	
Total		454,98€
Aménagement du logt		
Electroménager	Réfrigérateur	200
	Cuisinière	250
	Lave linge	300
	Fer à repasser	40
	Aspirateur	50
Total		840,00€
Ameublement	Canapé convert. (couchage quotidien)	300
	Table	80
	2 chaises	60
	Armoire	250
	Meubles cuisine	150
	Meuble SDB (incluant miroir)	70
	Bibliothèque	60
	Divers : linge de maison, vaisselle...	150
Total		1 120,00€
TOTAL		3 107,96€

Observation : charges fixes prévoir mensualisation assurance habitation voire véhicule.

Malika Medjellekh, responsable du service hébergement
Paris, le 19 mai 2009